MM55135 97

Guide des services et programmes pour les personnes âgées

Nouveau Brunswick

1998

101-02275/

Guide des services et programmes pour les personnes âgées

1998

Le Guide des services et programmes pour les personnes âgées a été rédigé et distribué par le Bureau pour la famille et Services de prévention de la province du Nouveau-Brunswick. Pour de plus amples renseignements, ou pour obtenir des exemplaires additionnels, veuillez écrire au :

Bureau pour la famille et Services de prévention
Ministère de la Santé et des Services communautaires
C.P. 5100
Fredericton (N.-B.) E3B 5G8

Télécopieur : (506) 453-2082

Also available in English under the title « Seniors' Guide to Services and Programs ».

Troisième édition, novembre 1998

Guide des services et programmes pour les personnes âgées

Cette troisième édition du Guide des services et programmes pour les personnes âgées a été conçue pour les aînés de même que pour toutes les autres personnes intéressées. Tout comme les éditions précédentes, celle-ci contient des renseignements sur les programmes des gouvernements fédéral et provincial ainsi que sur les programmes et services non gouvernementaux offerts à l'échelle de la province.

Étant donné l'espace limité, il n'est pas possible de donner la liste exhaustive de tous les services locaux. Ceux-ci ont donc été regroupés par catégorie et vous devrez consulter l'annuaire de téléphone pour connaître les services disponibles dans votre région et leur numéro de téléphone.

Les programmes offerts changent régulièrement. Il est donc important de se rappeler que ce document n'est qu'un guide. Pour obtenir des détails plus précis, veuillez communiquer directement avec les services mentionnés.

Nous tenons à remercier ici les divers ministères et organismes pour leur gracieuse collaboration.

Fiche personnelle

Nom :
Adresse :

Code postal : _____ N° de téléphone : _____
N° d'assurance sociale : _____
N° d'assurance soins médicaux : _____
N° d'assurance-maladie : _____
N° de sécurité de la vieillesse (pension) : _____
Nom et numéro de téléphone :

_____ _____
d'un parent *(en cas d'urgence)* d'un ami

_____ _____
Nom du médecin Nom de la pharmacie

_____ _____
Nom de l'ecclésiastique Autre

Numéros de téléphone d'urgence:
Ambulance : _____
Services d'incendie : _____
Hôpital : _____
Police : _____

Table des matières

Renseignements

Renseignements du gouvernement fédéral 7
Renseignements du gouvernement provincial 7
Services sociaux d'urgence en dehors des heures normales d'ouverture 7

Services gouvernementaux du Nouveau-Brunswick

Cabinet du premier ministre 8
Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick 8
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées 9
Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick /Service du Nouveau-Brunswick 10

Ministère du Développement économique et du Tourisme 11
Ministère du Développement des ressources humaines 12
Ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail 13
Ministère des Finances 14
Ministère de la Justice 17
Ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation 18
Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie 19
Ministère de la Santé et des Services communautaires 20
Ministère des Transports 29

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick 30

Services du gouvernement fédéral

Fonds pour la santé de la population 31

Ministère des Anciens combattants Canada 32

Programmes de la Sécurité du revenu
Programme de la Sécurité de la vieillesse 34
Régime de pensions du Canada 36

Revenu Canada 38

Société canadienne d'hypothèques et de logement 41

Organismes non gouvernementaux

Ambulance Saint-Jean 42
Association canadienne du diabète 42
Association canadienne des paraplégiques 42
Association canadienne pour la santé mentale 43
Association canadienne de la surdité-cécité et de la rubéole 44
Association de gérontologie du Nouveau-Brunswick Inc. .. 44
Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire 44
Association de la paralysie cérébrale 45
Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick 45
Association des traumatismes crâniens du Nouveau-Brunswick 46

Bibliothèques publiques 47

Choices after 50 48
Clubs d'entraide pour les victimes d'accidents cérébrovasculaires (attaques d'apoplexie) 48
Conseil canadien des aveugles 49
Conseil canadien pour la réadaptation des handicapés 49
Conseil de sécurité du Nouveau-Brunswick Inc. 50

ELDERHOSTEL Canada (séjours culturels des aînés) 51

Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick Inc. 51
Fondation canadienne des maladies inflammatoires de l'intestin 52
Fondation canadienne du rein 53
Fondation des maladies du coeur du Nouveau-Brunswick 53
Fondation de la paralysie cérébrale 54
Fondation du Parkinson du Canada 54

Gendarmerie royale du Canada 55

Horizons 55

Infirmières de l'Ordre de Victoria 55
Institut national canadien pour les aveugles 56

Légion royale canadienne 57
Lupus New Brunswick Inc. 57

Medic Alert 57

Programme de soins de santé pour les aînés
de la Croix Bleue 58

Service public d'éducation et d'information
juridiques du Nouveau-Brunswick 58
Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick 59
Société d'Arthrite 60
Société canadienne du cancer 60
Société canadienne de la Croix-Rouge 61
Société canadienne de l'hémophilie 62
Société canadienne de la sclérose en plaques 62

The New Clarion 62
Third Age Centre 63

United Ostomy Association 64
Universités - cours universitaires avec et sans crédit 64
Centre d'études du vieillissement -
Université de Moncton 65
Programmes de gérontologie
St. Thomas University 65
Université de Moncton 65
Université du troisième âge du sud-est Inc. 66

Services locaux

Centres de soins de jour pour adultes 68
Cercles et organismes à l'intention des
personnes âgées 68

Groupes de soutien 68

Lignes secours
Chimo 69
Télé-soins 69

Repas à domicile 70

Services de bénévolat 70
Services de counselling 70
Services de soutien à domicile et équipement 70
Services spéciaux et de rabais 71
Système d'intervention d'urgence 71

Appendice

Aide juridique 72

Bibliothèques publiques régionales 72

Centres de santé mentale communautaires 72
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick 73
Commission des droits de la personne
du Nouveau-Brunswick 73
Corporation d'information géographique
du Nouveau-Brunswick, Bureaux d'évaluation 74

Développement des ressources humaines 74

Famille et services sociaux communautaires 75
Fondation du Parkinson du Canada 75

Infirmières de l'Ordre de Victoria 76

Municipalités, Culture et Habitation
Habitation 76
Sports, loisirs et vie active 76

Programme extra-mural du Nouveau-Brunswick 77

Santé publique 78
Services de traitement des dépendances 78
Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick 79
Société canadienne de la Croix-Rouge 79
Société canadienne de la sclérose en plaques 80

United Ostomy Association 81
Universités 81

Index 83

Renseignements

Renseignements du gouvernement fédéral

Division du vieillissement et des aînés
Santé Canada
Édifice Jeanne Mance, 8e étage
Tunney's Pasture, A.L. #1908A1
Ottawa (Ontario) K1A 1B4

Téléphone : (613) 952-7606
Télécopieur : (613) 957-7627

Internet : http://www.hc-sc.gc.ca/seniors-aines

Le gouvernement du Canada gère de nombreux programmes et services destinés aux personnes âgées. Pour de plus amples renseignements sur tous les programmes et services, veuillez consulter le « *Guide des programmes et services fédéraux pour les aîné(e)s* » que vous pouvez vous procurer gratuitement à l'adresse susmentionnée.

Renseignements du gouvernement provincial

Pour obtenir des renseignements généraux sur les programmes et services offerts par le gouvernement provincial, veuillez composer l'un des numéros sans frais :

Pour le service en français : 1-888-762-8700
Pour le service en anglais : 1-888-762-8600

Services sociaux d'urgence en dehors des heures normales d'ouverture

Central de Fredericton
Autres régions

Téléphone : (506) 453-2145
Sans frais : 1-800-442-9799

Les services sociaux d'urgence en dehors des heures normales d'ouverture assurent un service en cas d'urgence le soir, la nuit, les fins de semaine et les jours fériés. Un travailleur social hautement qualifié dispense des conseils au téléphone aux personnes en détresse, autorise la prestation d'aide sociale en cas d'urgence et oriente les cas non urgents vers le bureau local qui en assurera le suivi pendant les heures normales d'ouverture. Les situations posant un grave danger sont acheminées au travailleur social local qui prendra toutes les mesures jugées nécessaires.

Services gouvernementaux du Nouveau-Brunswick
www.gov.nb.ca

Cabinet du premier ministre

Pièce 212, Édifice du Centenaire
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-2144
Télécopieur : (506) 453-7407

On peut obtenir des lettres de félicitations pour souligner certains anniversaires de naissance ou de mariage en communiquant avec le Cabinet du premier ministre. Voici les certificats ou lettres de félicitations que l'on peut obtenir :

Signataire	**Anniversaire de naissance**	**Anniversaire de mariage**
Premier ministre, Premier ministre du Canada, Chef de l'opposition, député fédéral ou provincial	70 ans et plus	25e et plus
Lieutenant-gouverneur	80 ans et plus	50e et plus
Gouverneur général	90 ans et plus	50e et plus
La Reine*	100 ans et plus	60e et plus

* Les demandes de lettres de félicitations pour les anniversaires de naissance de 100 ans et plus ainsi que les anniversaires de mariage de 60 ans et plus doivent être accompagnées d'un certificat de naissance ou de mariage ou d'une déclaration d'un ecclésiastique.

Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick

770, rue Main
8e étage
Moncton (N.-B.) E1C 1E7

Téléphone : (506) 856-3252
Sans frais : 1-800-332-3087
Télécopieur : (506) 856-3258

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick, qui relève de la ministre responsable de la condition féminine, présente des recommandations au gouvernement du

Nouveau-Brunswick sur les questions concernant la condition de la femme. Il est formé de 12 membres nommés par le Cabinet et se réunit au moins quatre fois par année pour traiter de questions touchant la femme. Le Conseil reçoit et écoute les requêtes de particuliers et de groupes; il entreprend des recherches sur des questions concernant l'égalité de la femme; il recommande des programmes pertinents et y participe; il propose des lois et des politiques visant l'amélioration de la condition de la femme; il publie des rapports, des études et des recommandations.

Au nombre des questions relevant du Conseil et présentant un intérêt particulier pour les femmes âgées, citons le droit familial, la violence conjugale, les pensions, la santé, la pauvreté, les services destinés aux femmes alcooliques et toxicomanes, ainsi que l'accès aux services juridiques.

Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées

Pièce 648 - 440, rue King
Fredericton (N.-B.) E3B 5H8

Téléphone (Voix ou téléscripteurs) : (506) 444-3000
Sans frais : 1-800-442-4412
Télécopieur : (506) 444-3001
Adresse électronique : pcsdp@gov.nb.ca
Site Web : http://www.gov.nb.ca

Le Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées offre aux particuliers et aux groupes de l'information et de l'aide sur tout sujet concernant les personnes handicapées et il peut intervenir en cas de problèmes particuliers inhabituels. La bibliothèque du Conseil comprend des ouvrages portant sur des questions d'intérêt pour les personnes handicapées.

En outre, le Conseil publie un bulletin et un *Répertoire des services offerts aux personnes ayant des handicaps* au Nouveau-Brunswick. Il offre, sur demande, de l'information disponible en braille, en gros caractères, sur cassettes ou sur disquettes.

Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick / Service du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-2658
Télécopieur : (506) 453-3043

Programme d'allocation de taxe foncière

Le 1er janvier de chaque année, un propriétaire inscrit (ou un bénéficiaire) d'une propriété résidentielle qui constitue la résidence principale du propriétaire peut bénéficier d'une allocation de taxe foncière, à condition que le revenu imposable combiné total de cette personne et de son conjoint (union légale ou de fait) n'ait pas dépassé 20 000 $ l'année précédente. Le Programme d'allocation de taxe foncière créditera l'impôt prélevé pour l'année courante jusqu'à concurrence de 200 $ sur la partie de la propriété admissible au crédit de taxe foncière.

Pour avoir droit à cette allocation, la demande doit être faite avant le 30 septembre de chaque année. Les formulaires de demande sont disponibles aux Bureaux du revenu, aux centres de Service du Nouveau-Brunswick (SNB) et aux bureaux d'évaluation (voir à la page 74). Pour obtenir des renseignements additionnels, veuillez communiquer avec le centre de Service du Nouveau-Brunswick à un des numéros de téléphone suivants :

1-888-762-8700 pour le service en français
1-888-762-8600 pour le service en anglais.

Renouvellement de l'enregistrement des véhicules par téléphone

Pour la commodité des clients, le renouvellement de l'enregistrement des véhicules à moteur peut maintenant se faire par téléphone. Veuillez appeler le centre de Service du Nouveau-Brunswick au numéro :

1-888-762-8700 pour le service en français
1-888-762-8600 pour le service en anglais.

Vous devez avoir une carte de crédit Visa ou MasterCard en règle et vous devrez avoir sous la main :

1) un formulaire de renouvellement de l'enregistrement,
2) votre carte d'assurance du véhicule (sauf pour les remorques et les véhicules tout-terrain),
3) votre numéro de carte Visa ou MasterCard et la date d'expiration.

Le service est accessible durant les heures normales de bureau, en soirée et le samedi, aux heures suivantes :

Du lundi au vendredi	de 8 h 30 à 22 h
Le samedi	de 10 h à 17 h

Le nouvel enregistrement et les autocollants des plaques d'immatriculation sont envoyés par la poste et sont habituellement reçus en cinq jours. Vous pouvez également renouveler l'enregistrement d'un véhicule par la poste, ou en vous rendant au centre de Service du Nouveau-Brunswick ou au bureau du revenu provincial.

Ministère du Développement économique et du Tourisme

C.P. 12345
Woodstock (N.-B.) E0J 2B0

Téléphone sans frais :
1-800-561-0123

Le ministère du Développement économique et du Tourisme du Nouveau-Brunswick prépare de nombreuses publications intéressantes pour les personnes âgées en visite ou établies dans la province.

Le guide *Vacances d'été* regorge d'idées sur tout ce qu'il y a à voir et à faire au Nouveau-Brunswick. Il contient également le *Répertoire des gîtes touristiques et des terrains de camping.*

Le guide *Bienvenue au Nouveau-Brunswick* donne encore plus de détails sur les voyages au Nouveau-Brunswick.

Pour les amoureux du plein air, le guide *Tides and Trails* renferme des articles et des renseignements sur l'observation des oiseaux et des baleines, les randonnées pédestres et à bicyclette, et bien d'autres activités.

Les pêcheurs et les chasseurs seront intéressés par le *Guide de chasse et pêche* qui donne tous les renseignements concernant les différentes espèces, les règlements, ainsi qu'une liste complète des pourvoyeurs de la province.

La brochure *La ruée vers l'or blanc* donne une liste d'activités pour l'hiver et le début du printemps.

Toutes les publications susmentionnées (à l'exception du guide *Tides and Trails*) indiquent également des forfaits d'un ou de plusieurs jours qui vous permettront de bien planifier vos vacances, et à bon prix.

Pour recevoir un exemplaire de ces publications ou pour obtenir des renseignements généraux additionnels sur le tourisme, veuillez composer le numéro sans frais 1-800-561-0123.

Programme Auto-démarrage

Le programme Auto-démarrage, une initiative du gouvernement du Nouveau-Brunswick, encourage et favorise la création de petites entreprises dans la province. Il permet aux entrepreneurs d'obtenir auprès des institutions financières participantes des prêts personnels allant jusqu'à 10 000 $, à un taux d'intérêt variable correspondant au taux d'intérêt préférentiel plus un pour cent. Les fonds du prêt peuvent être utilisés comme capitaux propres par les nouvelles entreprises admissibles. Ces prêts sont garantis par Gestion Provinciale Ltée pour une période de trois ans. Le remboursement du capital commence le 13e mois.

Le prêt du programme Auto-démarrage devient un prêt commercial normal à la fin de la troisième année, lorsque la garantie se termine. Des procédures ordinaires de négociation s'engagent alors entre l'emprunteur et l'institution financière afin d'établir les méthodes de remboursement, le taux d'intérêt et la caution. Les prêts qui ne sont pas acceptés par l'institution financière doivent alors être remboursés intégralement.

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir un formulaire d'inscription, veuillez appeler la Direction générale de la petite entreprise du ministère du Développement économique et du Tourisme au (506) 453-3890.

Ministère du Développement des ressources humaines du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-2001
Télécopieur : (506) 453-7478

Développement des ressources humaines-NB fournit des programmes et des services assurant de l'aide financière aux clients nécessiteux et vise l'autosuffisance de ces derniers. Les programmes et services sont offerts par 21 points de service (voir la page 74).

Prestations spéciales

Les prestations spéciales s'ajoutent aux prestations de base pour répondre à des besoins urgents ponctuels ou s'échelonnant sur une plus longue période. Ces prestations servent surtout à payer les services paramédicaux, le combustible, les frais scolaires ou le supplément de revenu mensuel.

Programme d'aide provisoire

Ce programme vise à fournir une aide financière aux personnes et aux familles qui peuvent redevenir autonomes dans un laps de temps relativement court. Les prestations et les services fournis sont généralement temporaires.

Programme d'assistance transitoire

Ce programme assure une aide financière aux personnes et aux familles aptes à devenir autosuffisantes une fois certains des obstacles à l'emploi surmontés.

Programme de prestations prolongées

Ce programme fournit de l'aide financière aux personnes et aux familles ayant besoin d'une aide financière à long terme en raison d'une invalidité.

Ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail

C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-2597
Télécopieur : (506) 453-7913

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

Les dix campus du réseau du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick offrent de nombreux cours de courte durée touchant une foule de disciplines et d'activités. Ils offrent également un service d'aide à l'alphabétisation communautaire. Six campus accueillent les étudiants voulant suivre les cours en anglais, soit Miramichi, Moncton, Saint-Jean, St. Andrews, Woodstock et le New Brunswick College of Craft and Design, et quatre offrent leur programme en français, c'est-à-dire, Bathurst, Campbellton, Dieppe et Edmundston. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le campus du collège communautaire le plus près (voir la page 73) ou écrivez à l'adresse susmentionnée.

Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

La Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick est chargée de l'application de la *Loi sur les droits de la personne* du Nouveau-Brunswick. Cette loi provinciale interdit toute discrimination (inégalité) fondée sur l'âge, la race, la couleur, l'origine nationale, le lieu d'origine, l'ascendance, la religion, le handicap physique ou mental, le sexe, l'orientation sexuelle et

l'état matrimonial. Elle interdit également la mise à la retraite obligatoire, à l'exception des cas où celle-ci se fonde sur les dispositions d'un régime de retraite ou de pension de l'employeur.

La *Loi sur les droits de la personne* s'applique à l'emploi, au logement et aux services publics relevant du gouvernement provincial, et ce, dans les secteurs public et privé.

Les personnes qui croient être victimes de discrimination peuvent déposer une plainte à la Commission des droits de la personne, qui effectuera une enquête et tentera de régler la question. La Commission cherche également à améliorer les conditions sociales et l'attitude du public afin d'éviter la discrimination.

Veuillez vous reporter à la page 73 pour connaître l'adresse et le numéro de téléphone du bureau de la Commission des droits de la personne de votre région.

Direction des pensions

Surintendante des pensions
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-2055
Télécopieur : (506) 453-3806

Si vous avez versé une cotisation à un régime de retraite privé et que vous avez des questions à ce sujet, vous pouvez communiquer avec la Direction des pensions à l'adresse susmentionnée.

Ministère des Finances

Crédit de taxe pour les personnes handicapées

Ministère des Finances
Division du Revenu
Direction de la politique
et des communications
C.P. 3000, Fredericton (N.-B.) E3B 5G5

Téléphone : (506) 453-2404
Télécopieur : (506) 457-7335

En vertu de la *Loi sur la taxe de vente harmonisée*, une personne handicapée qui a acheté un véhicule à moteur d'un *inscrit aux fins de la TVH* peut demander à la province du Nouveau-Brunswick un remboursement des 8/15es de la taxe payée (soit la composante provinciale de la TVH) si le véhicule (automobile, camionnette ou fourgonnette) pour lequel la taxe a été payée :

a) est équipé spécialement :

1) d'un dispositif utilisé principalement pour permettre à un fauteuil roulant ou à un fauteuil tricycle de monter ou

de descendre de l'automobile, de la camionnette ou de la fourgonnette, ou

2) d'un dispositif auxiliaire de conduite qui est utilisé pour faciliter la conduite de l'automobile, de la camionnette ou de la fourgonnette; et

b) n'est pas utilisé à titre lucratif ni dans le but d'obtenir des gains.

Si une personne handicapée achète un véhicule à moteur lors d'une **vente privée** et qu'elle paye la **taxe provinciale sur les véhicules**, la province du Nouveau-Brunswick remboursera entièrement cette taxe provinciale de 15 p. 100.

Pour de plus amples renseignements sur les critères de remboursement, veuillez communiquer avec le ministère des Finances, à l'adresse susmentionnée.

Crédit de la TVH pour les habitations neuves et les rénovations domiciliaires

Ministère des Finances
Division du Revenu
Direction de la politique
et des communications
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5G5

Téléphone : (506) 453-2404
Télécopieur : (506) 457-7335

Depuis le 1er avril 1997, le gouvernement accorde jusqu'à 1 500 $ aux personnes admissibles qui achètent une habitation neuve ou qui font rénover leur maison par un entrepreneur inscrit aux fins de la TPS et de la TVH. Pour les nouveaux propriétaires, ce crédit est en sus du remboursement de la TPS sur les habitations déjà accordé par le gouvernement fédéral. Pour ceux qui embauchent des entrepreneurs pour rénover leur maison, il s'agit d'une nouvelle entreprise audacieuse. Ce programme sera révisé après un an.

Le crédit est égal à quatre pour cent du prix du contrat (sans la taxe) jusqu'à concurrence de 1 500 $. Pour être admissibles, les travaux doivent être d'une valeur minimale de 1 500 $ et ne doivent comporter aucun reçu de moins de 500 $. De plus, il est essentiel que les travaux soient réalisés par un entrepreneur inscrit aux fins de la TVH. Ces travaux doivent être effectués à la résidence principale du propriétaire et les coûts de la main-d'oeuvre doivent représenter au moins 25 pour cent de la valeur du contrat.

Direction des avantages sociaux des employés des services publics

Ministère des Finances
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-2296
Sans frais : 1-800-561-4012
Télécopieur : (506) 457-7388

Si vous avez versé une contribution à un régime de retraite privé et que vous avez des questions à ce sujet, vous pouvez communiquer avec la surintendante des pensions au ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail.

Les employés à la retraite des ministères du gouvernement provincial, des conseils scolaires, des hôpitaux, de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et de l'Université du Nouveau-Brunswick, qui ont des questions au sujet d'autres programmes de prestations associés à l'emploi (assurance-maladie, soins dentaires, assurance-vie de groupe et assurance invalidité de longue durée) peuvent communiquer avec la Direction des avantages sociaux des employés des services publics du ministère des Finances. Dans la plupart des cas, ces employés recevront un chèque mensuel (ou un revenu au moyen du dépôt direct) d'un des régimes de pension provinciaux.

Impôt sur le revenu des particuliers

Ministère des Finances
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

En 1996, le gouvernement a annoncé des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers qui devaient être mises en place graduellement de 1997 à 1999. Tous les contribuables néo-brunswickois bénéficieront de ces réductions.

À compter du 1er janvier 1997, le taux d'imposition du revenu des particuliers a été réduit de 64 à 63 pour cent de l'impôt fédéral de base. Le 1er janvier 1998, le taux est passé de 63 à 61 pour cent de l'impôt fédéral de base. Et le gouvernement a l'intention de réduire le taux une troisième fois, le 1er janvier 1999, ce qui l'abaissera de 61 à 57,5 pour cent de l'impôt fédéral de base. Ces réductions sont automatiquement incorporées dans la déclaration de revenus des particuliers administrée par Revenu Canada. En 1999, les Néo-Brunswickois auront connu une réduction de 10,2 pour cent de l'impôt provincial sur le revenu et auront gagné 126 millions de dollars en revenu disponible.

Prestation pour personnes âgées à faible revenu

Ministère des Finances
Division du Revenu
Direction de la politique
et des communications
C.P. 3000
Fredericton (N.-B.) E3B 5G5

Téléphone : (506) 453-2404
Télécopieur : (506) 457-7335
Sans frais: 1-800-669-7070

Le gouvernement a mis en place un programme en vue d'aider les personnes âgées à faible revenu à faire face au coût accru de l'électricité et du mazout pour chauffage domiciliaire par suite de la hausse de la taxe. Les personnes âgées à faible revenu seront admissibles à recevoir un versement de 100 $ par année.

En vertu de ce programme, on entend par personnes âgées à faible revenu les résidents néo-brunswickois qui reçoivent le Supplément de revenu garanti (SRG) du gouvernement fédéral. Dans le cas d'un couple, si les deux conjoints reçoivent le SRG, un seul versement sera accordé. (La définition de conjoint est celle qui est utilisée pour le régime fiscal.)

Le programme est en vigueur pour l'année financière 1997. Les formulaires de demande peuvent être obtenus auprès de la Division du revenu du ministère des Finances. Pour bénéficier de cette prestation, vous devez remplir le formulaire de demande et le transmettre au ministère des Finances, accompagné des documents requis.

Les personnes qui demandent cette prestation doivent fournir une preuve qu'elles ont reçu le SRG en 1997.

Ministère de la Justice

Pièce 202
403, rue Regent
Fredericton (N.-B.) E3B 3X6

Téléphone : (506) 451-1424
Télécopieur : (506) 451-1429

L'admissibilité à l'aide juridique en matière criminelle pour tout résident du Nouveau-Brunswick est régie par l'évaluation de ses besoins. Le service d'aide juridique est dirigé par le Barreau du Nouveau-Brunswick, et ne traite que les affaires criminelles graves. Il existe huit bureaux d'aide juridique dans la province (voir la page 72).

Le service d'aide juridique en matière civile est offert par la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine du ministère de la Justice et ne traite que certains cas de droit de la famille.

Ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation

C.P. 6000
Édifice Marysville
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-2690
Télécopieur : (506) 457-4991

Direction du sport, des loisirs et de la vie active

La Direction du sport, des loisirs et de la vie active est chargée des programmes du MMCH dans ces trois domaines. Des programmes de subvention et des services consultatifs sont offerts aux niveaux local, régional et provincial par l'entremise d'un réseau de consultants qui travaillent au bureau central et dans les bureaux régionaux (voir à la page 76)

Le mandat de la Direction consiste à stimuler l'élaboration de services de loisirs, de sports et de vie active par l'établissement de partenariats solides avec des organismes de bénévolat aux niveaux provincial, régional et local.

La Direction joue aussi un rôle clé dans l'élaboration et la promotion du Programme de vie saine et active pour les aînés.

Programme Vie active

Le programme Vie active préconise un mode de vie dans lequel l'activité physique est mise en valeur et intégrée à la vie quotidienne. Le concept de vie active (par opposition à l'exercice physique traditionnel) répond aux besoins des personnes âgées. Il inclut des activités quotidiennes telles que marcher, monter les escaliers, jardiner et magasiner et fait partie d'une approche holistique du vieillissement en santé.

Le Programme de vie saine et active pour les aînés offre des séances d'information gratuites sur la consommation avisée des médicaments, les activités physiques, une alimentation saine, la gestion du stress et les choix santé. Ces séances sont animées par des bénévoles aînés qui ont reçu une formation et qui offrent leur amitié et leur soutien pour aider les personnes âgées à prendre charge de leur propre santé et de leur bien-être.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec un des bureaux régionaux (voir à la page 76) ou au numéro (506) 453-2312.

Programmes relatifs à l'habitation

Le ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation (MMCH) accorde aux personnes âgées une aide relativement à l'habitation, soit par l'entremise de programmes précis établis à cette fin, soit dans le cadre de programmes et services existants.

Le programme *Choix de modes de vie autonomes : Vieillir chez soi* est conçu spécialement pour les personnes âgées qui sont locataires de logements publics.

La prestation des programmes fédéraux/provinciaux à frais partagés, tels que le *Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL)* et le programme *Logements adaptés : aînés autonomes (LAAA)* est assurée par les bureaux régionaux et la disponibilité de ces programmes dépend du renouvellement des fonds fédéraux d'une année à l'autre. Ces programmes aident les personnes âgées à faible revenu à réparer leur logement afin que celui-ci soit conforme aux normes de santé et de sécurité (PAREL) ou à faire des adaptations mineures à leur logement pour faciliter leurs activités quotidiennes (LAAA).

Le MMCH aide également les personnes âgées à faible revenu qui ont besoin d'un logement subventionné à usage locatif, par le biais du Programme de logements sociaux, du Programme de supplément de loyer et du Programme de logement sans but lucratif.

Les personnes âgées qui sont propriétaires reçoivent également de l'aide par l'entremise de programmes de réparations domiciliaires financés par la province. Étant donné que ces programmes changent périodiquement, les personnes âgées qui sont intéressées à ces programmes ou à tout autre programme du ministère relatif à l'habitation, devraient communiquer avec le bureau du MMCH dans leur région (voir à la page 76).

Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie

Direction de la pêche sportive
et de la chasse
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-2440
Télécopieur : (506) 453-6699

Chasse

Les Néo-Brunswickois âgés de 65 ou plus peuvent se procurer un permis de chasse (sauf pour la chasse à l'orignal) à coût réduit.

De nouveaux règlements sont en vigueur pour les chasseurs ayant un handicap physique.

Pour connaître les règlements et obtenir des renseignements, veuillez communiquer avec la Direction de la pêche sportive et de la chasse ou consultez leur publication intitulée « *Manuel sur la chasse* », qui est mise à jour chaque année.

Pêche

Les Néo-Brunswickois âgés de 65 ou plus peuvent obtenir, sans frais, un permis de pêche du saumon de rivière, de la truite, de l'achigan à petite bouche et de toute autre espèce, à l'exception du saumon de l'Atlantique. Le permis de pêche du saumon de l'Atlantique est vendu séparément et coûte neuf dollars et vingt cents. Pour connaître les derniers règlements et obtenir des renseignements détaillés, consultez la publication du ministère intitulée « *Manuel sur la pêche sportive* », qui est mise à jour chaque année.

Ministère de la Santé et des Services communautaires

C.P. 5100
Fredericton (N.-B.) E3B 5G8

Téléphone : (506) 453-2536
Télécopieur : (506) 444-4697

Assurance-maladie

Ministère de la Santé et
des Services communautaires
C.P. 5100
Fredericton (N.-B.) E3B 5G8

Téléphone : (506) 453-2161
Télécopieur : (506) 453-2726

L'Assurance-maladie du Nouveau-Brunswick couvre la plupart des services dispensés par les médecins aux Néo-Brunswickois admissibles, sans égard à leur âge. Le régime couvre généralement les services médicaux rendus au Nouveau-Brunswick et dans le reste du Canada. Pour conserver votre assurance-maladie, vous devez être présent dans la province au moins 183 jours sur une période de douze mois.

Pour les services rendus à l'extérieur du Canada, l'Assurance-maladie ne couvre que les services d'urgence à un taux quotidien maximal de 100 $ pour une hospitalisation et de 50 $ pour une consultation externe. Les honoraires médicaux sont remboursés au tarif du Nouveau-Brunswick. Le bénéficiaire est responsable de payer la différence entre le plein montant facturé et le montant défrayé par l'Assurance-maladie du Nouveau-Brunswick. Cette différence peut être considérable et, pour cette raison, il est fortement recommandé de contracter une police d'assurance-maladie additionnelle pour tout voyage à l'étranger.

Bureau pour la famille et Services de prévention

C.P. 5100
Fredericton (N.-B.) E3B 5G8

Téléphone : (506) 453-2950
Télécopieur : (506) 453-2082

Le Bureau pour la famille et Services de prévention réunit, au sein du gouvernement, les questions qui touchent les personnes âgées. Le Bureau travaille aussi en collaboration avec les groupes communautaires à l'élaboration de programmes.

Le Bureau publie régulièrement un bulletin intitulé *Nouvelles et communiqués à l'intention des personnes âgées*, ainsi que des Feuillets de renseignements *Réflexions* sur des sujets qui concernent les personnes âgées : *Vieillir en santé, L'utilisation des médicaments, Le sommeil, La constipation, Le diabète, Conseils de collation pour les aînés, Un sourire pour la vie* (soins dentaires), *La pression artérielle, La dépression* et *Les non-fumeurs aussi respirent la fumée!* Le Bureau garde une liste d'envoi et toutes les personnes qui y sont inscrites reçoivent automatiquement un exemplaire des nouvelles publications.

Outre le *Guide des services et programmes pour les personnes âgées*, le Bureau a aussi publié d'autres documents, y compris :

- *Promotion de l'autonomie des citoyens aînés - Bâtir pour l'avenir;*
- *Les citoyens aînés du Nouveau-Brunswick - Rapport sociodémographique;*
- *Conseils destinés aux dispensateurs de soins : Prodiguer des soins et de l'aide aux membres âgés de sa famille;* et
- *Les mauvais traitements infligés aux aînés : De quoi s'agit-il? Qui touchent-ils? Comment peut-on intervenir?*

Tous ces documents sont gratuits et disponibles en français et en anglais. Pour obtenir un exemplaire d'un des documents mentionnés ci-dessus, ou pour faire ajouter votre nom à la liste d'envoi, veuillez communiquer avec le Bureau à l'adresse susmentionnée.

Direction des services d'ambulance

Ministère de la Santé et
des Services communautaires
C.P. 5100
Fredericton (N.-B.) E3B 5G8

Téléphone : (506) 453-2220
Télécopieur : (506) 453-2958

Programme des services de santé

Les détenteurs d'une carte d'assistance médicale valide sont transportés sans frais par ambulance à condition que ce soit pour se rendre à un hôpital ou en revenir. Le Programme des services de santé couvre des situations telles que le transport par ambulance entre le domicile d'une personne et l'hôpital. Il ne s'applique qu'aux bénéficiaires de l'aide sociale, aux résidents subventionnés de foyers de soins et aux enfants prestataires du bien-être social.

Personnes qui ne sont pas détentrices d'une carte

Les services d'ambulance sont de 275 $ dans les collectivités désservies par un service d'ambulance avec employés salariés. Les coûts dans les collectivités avec un service d'ambulance à base de bénévoles (sans rémunération) sont de 100 $. Ce montant couvre tous les coûts des services d'ambulance pour le transport à l'intérieur des provinces Maritimes et ce, peu importe la distance parcourue.

Programme de transferts interhospitaliers

À la demande d'un médecin, le coût :

- du transport médicalement nécessaire par ambulance aérienne / terrestre de patients entre deux hôpitaux du Nouveau-Brunswick, et
- du transport médicalement nécessaire par ambulance aérienne / terrestre de patients entre un hôpital du Nouveau-Brunswick et le plus proche hôpital canadien en dehors de la province est défrayé par le ministère de la Santé et des Services communautaires après déduction d'un montant pour frais aux usagers de 50 $. Les détenteurs d'une carte d'assistance médicale valide (à savoir les bénéficiaires de l'aide sociale, les résidents subventionnés de foyers de soins et les enfants prestataires du bien-être social) ne sont pas tenus de payer les frais aux usagers.

Division des services de santé mentale

C.P. 5100
Fredericton (N.-B.) E3B 5G8

Téléphone : (506) 444-4442
Télécopieur : (506) 453-8711

Le mandat de la Division des services de santé mentale est d'améliorer, de restaurer et de maintenir le bien-être mental et émotif des Néo-Brunswickois.

Ce mandat s'accomplit à l'aide de programmes de promotion,

de prévention, de traitement, de réadaptation et de soutien. Tous ces programmes sont axés sur la personne, et doivent s'assurer de la participation de l'individu et de la communauté.

Les services sont accessibles par le biais des centres de santé mentale communautaires, des unités psychiatriques des hôpitaux régionaux, et des deux hôpitaux psychiatriques de la province.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau central de la Division des services de santé mentale ou avec les bureaux des centres de santé mentale communautaires de votre localité (voir la page 72).

Plan de médicaments sur ordonnance

C.P. 690
Moncton (N.-B.) E1C 8M7

Sans frais : 1-800-332-3692
Téléphone : (506) 867-4515
Télécopieur : (506) 867-4651

Le Plan de médicaments sur ordonnance indemnise les Néo-Brunswickois admissibles de leurs frais en médicaments sur ordonnance. Il vise les personnes faisant preuve d'un besoin financier et médical. Il existe plusieurs plans individuels d'indemnisation de médicaments, chacun étant conçu pour répondre aux besoins des groupes de bénéficiaires suivants :

- les Néo-Brunswickois admissibles, âgés de 65 ans ou plus, qui touchent le supplément de revenu garanti (SRG) ou qui sont admissibles au Plan de médicaments sur ordonnance en raison de leur revenu;
- les résidents de foyers de soins inscrits à l'Assurance-maladie;
- les cas de fibrose kystique inscrits;
- les receveurs d'une transplantation d'organes inscrits qui ont besoin de cyclosporine;
- les personnes inscrites qui ont besoin de l'hormone de croissance humaine;
- les personnes inscrites infectées par VIH et qui ont besoin de « Retrovir » (AZT);
- les détenteurs d'une carte d'assistance médicale délivrée par le ministère du Développement des ressources humaines ou par le ministère de la Santé et des Services communautaires;
- les enfants pris en charge par le ministre de la Santé et des Services communautaires.

Un copaiement de 9,05 $ par ordonnance est imposé pour chaque ordonnance dispensée en vertu du Programme de médicaments pour citoyens aînés (sauf aux résidents des foyers

de soins). Le copaiement annuel maximal exigé des personnes bénéficiant du Supplément de revenu garanti (SRG) est de 250 $.

Un droit d'inscription de 50 $ est imposé pour la participation aux régimes spéciaux en plus d'un droit de copaiement de 20 p. 100 ou de 20 $ par ordonnance. Un plafond annuel a été établi à 500 $ par famille pour les ordonnances.

Les détenteurs d'une carte d'assistance médicale délivrée par le ministère du Développement des ressources humaines versent un copaiement de 4 $ par ordonnance (2 $ dans le cas d'un enfant bénéficiaire âgé de moins de 18 ans). (Les enfants pris en charge par le ministre ne versent pas de copaiement.)

Pour de plus amples renseignements, veuillez appeler aux numéros de téléphone susmentionnés.

Programme de concentrateur d'oxygène

Ministère de la Santé et
des Services communautaires
C.P. 5100
Fredericton (N.-B.) E3B 5G8

Téléphone : (506) 453-2283
Télécopieur : (506) 453-2958

Le Programme extra-mural du Nouveau-Brunswick gère le Programme provincial de concentrateur d'oxygène. Ce type de concentrateur est disponible pour les patients de tout âge qui répondent aux critères médicaux, qui sont résidents du Nouveau-Brunswick et qui sont acheminés vers le programme par un médecin. Les patients peuvent être orientés vers n'importe quelle unité de prestation des services du Programme extra-mural de la province. Ces unités peuvent également répondre aux questions (voir la page 77)

Programme d'équipement de rééducation pour les citoyens aînés

Société canadienne de
la Croix-Rouge
Division du Nouveau-Brunswick
C.P. 39
Saint-Jean (N.-B.) E2L 3X3

Téléphone : (506) 648-5044
Sans frais : 1-800-561-9151
Télécopieur : (506) 648-5016

Les Néo-Brunswickois âgés de 65 ans et plus peuvent emprunter, sans frais, de l'équipement de rééducation de la Société canadienne de la Croix-Rouge. Ce programme est financé par le ministère de la Santé et des Services communautaires. Pour obtenir ce type d'équipement, la personne âgée doit se procurer une ordonnance écrite de l'un ou l'autre des professionnels suivants

de la province du Nouveau-Brunswick : médecin, infirmière, physiothérapeute, ou ergothérapeute. La plupart des appareils sont disponibles dans les bureaux locaux de la Croix-Rouge. Les demandes concernant la disponibilité d'appareils spécialisés peuvent aussi être acheminées aux bureaux locaux. Lorsque l'appareil n'est plus nécessaire, il est retourné au bureau local de la Croix-Rouge.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le bureau de la Croix-Rouge de votre localité (voir la page 79).

Promotion de la santé auprès des aînés

Les bureaux locaux de la Santé publique tiennent à la disposition du public des brochures et de la documentation sur une grande diversité de sujets. Les membres du personnel peuvent donner des exposés à des groupes sur des questions telles que la nutrition, le maintien d'un poids sain, l'abandon de l'usage du tabac, la sécurité, le bon usage des médicaments et les avantages de l'exercice physique.

Les services de promotion de la santé disponibles auprès du personnel de la Santé publique ont pour but d'aider les personnes âgées à mieux comprendre leur état de santé et le processus du vieillissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de la Santé publique de votre localité (voir page 78).

Services d'établissements résidentiels pour adultes

Le ministère de la Santé et des Services communautaires approuve et contrôle les établissements résidentiels pour adultes afin d'assurer la prestation de services visant à répondre aux besoins des adultes dans ce domaine. Ces établissements offrent leurs services par l'entremise du modèle de services résidentiels pour les soins de longue durée ou des maisons de transition.

Le modèle de services résidentiels pour les soins de longue durée est fondé sur la capacité fonctionnelle des clients plutôt que sur l'âge, le diagnostic ou sur l'état débilitant. L'accès à un établissement résidentiel est basé sur l'admissibilité, elle-même déterminée par une évaluation de la nécessité de soins de longue durée. Les services sont offerts dans des établissements résidentiels désignés par les chiffres de 1 à 4, selon le type de clients desservis - le niveau 1 étant celui qui exige le moins de soins et le niveau 4 celui qui en exige le plus.

Les maisons de transition sont des établissements résidentiels prévus pour héberger à court terme les femmes et leurs enfants

victimes de violence familiale. Elles procurent des services de counselling et de soutien afin d'aider les familles à prendre les décisions qui touchent leur avenir.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau local de Famille et Services sociaux communautaires (voir la page 75).

Services hospitaliers

Tous les Néo-Brunswickois admissibles ont droit aux soins aigus des services hospitaliers soit par le biais de l'hospitalisation ou de la consultation externe dans un établissement hospitalier, soit dans le cadre de services à domicile dispensés par le Programme extra-mural.

Les professionnels de la santé offrent tout un éventail de services aux personnes âgées dans divers milieux hospitaliers. À titre d'exemple, citons : les services médicaux, les services infirmiers et tous les services de diagnostic, ainsi que les services thérapeutiques tels que les services de diététique, l'inhalothérapie, la physiothérapie, l'ergothérapie et ainsi de suite. L'admission et les soins accordés à un patient dans un établissement hospitalier relèvent d'un médecin attitré.

Des programmes sur l'alcoolisme et la pharmacodépendance sont offerts ainsi que des programmes de prévention, de traitement et de réadaptation. Ces programmes visent tous les groupes d'âge. Dans certaines régions, des programmes d'éducation ont été conçus spécifiquement à l'intention des personnes âgées. En outre, une grande diversité de ressources documentaires est disponible auprès des services régionaux de traitement des dépendances (voir la page 78).

Soins de santé à domicile

Le Programme extra-mural fournit des services à domicile aux Néo-Brunswickois admissibles, sans égard à leur âge. Ses objectifs sont :

- assurer la prestation de services de santé communautaire équitables et uniformes à tous les Néo-Brunswickois;
- assurer que les besoins cernés par le patient, la famille et la communauté sont satisfaits par la prestation de services de soins de santé communautaires appropriés, de qualité élevée, efficaces en termes de coûts, et qui encouragent la continuité des soins entre les différents organismes et établissements communautaires et au sein de ces organismes;
- fournir une approche systématique et stratégique à la gestion continue de l'amélioration de la qualité de la prestation des services.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'unité de prestation de services du Programme extra-mural la plus près (voir la page 77).

Services d'inspection de la Santé publique

Les Services d'inspection de la Santé publique se concentrent sur les aspects sanitaires reliés à l'approvisionnement en eau et en vivres, à l'élimination des déchets et à la salubrité au niveau de la communauté en général, des établissements et des aires de loisirs.

Les activités comportent des inspections physiques afin d'assurer le respect des règlements et des normes, le contrôle de l'information publiée sur la qualité de l'eau et des aliments, l'éducation du public, les enquêtes au sujet des maladies transmissibles par les aliments et l'eau et, si nécessaire, la mise en application des mesures requises par l'entremise du tribunal.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau régional des Services de santé publique (voir la page 78).

Service de protection des adultes

Le but du Service de protection des adultes est d'aider les adultes vulnérables qui sont incapables de prendre soin adéquatement d'eux-mêmes ou qui font l'objet de mauvais traitements ou de négligence. Le mandat du Service est de protéger les personnes âgées de 65 ans et plus ainsi que les personnes âgées de 19 ans et plus et ayant un handicap physique ou mental.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau local de Famille et services sociaux communautaires (voir la page 75).

Statistiques de l'état civil

C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-2385
Télécopieur : (506) 444-4139

Le bureau des Statistiques de l'état civil est chargé de recueillir, de conserver, de classifier et d'enregistrer les naissances, les mariages et les décès. On peut se procurer des copies de certificats de naissance, de mariage et de décès, moyennant le paiement de certains droits, à l'adresse susmentionnée. Ces certificats ne sont délivrés que pour les naissances, les mariages et les décès qui se produisent au Nouveau-Brunswick.

Les certificats soulignant des occasions spéciales (non-officiels)

sont délivrés pour commémorer une naissance, un anniversaire spécial ou un anniversaire de mariage.

Les personnes qui désirent changer officiellement leurs noms ou qui désirent obtenir une licence de mariage doivent communiquer avec le bureau des Statistiques de l'état civil.

Vous devez verser un droit pour les services et les produits susmentionnés. Ces droits peuvent être modifiés sans prévis.

Stratégie portant sur les soins de longue durée

Les personnes qui ont de la difficulté à exécuter leurs activités quotidiennes normales et qui ont besoin d'aide peuvent obtenir par l'entremise de ce programme, une évaluation de leurs besoins de services de soutien afin de déterminer si elles sont admissibles aux services offerts. L'évaluation est faite par un travailleur social et une infirmière en compagnie de la personne concernée et de sa famille. Ensemble, ils détermineront quels genres de services sont nécessaires.

Les services offerts comprennent : le counselling, l'aide familiale, les repas à domicile, les soins de relève, les soins infirmiers, etc. Le gouvernement se charge d'acquitter les frais pour ceux qui ne sont pas en mesure de payer la totalité des coûts des services.

Les soins de relève sont offerts aux familles qui gardent à la maison des personnes nécessitant des soins 24 heures sur 24. Des mesures peuvent être prises pour offrir des soins de relève à court terme à domicile ou à l'extérieur aux personnes qui répondent aux critères d'admissibilité.

Si l'on juge que la personne âgée ne peut plus rester à la maison, on pourra étudier la possibilité de la placer dans un établissement résidentiel.

Si la personne âgée nécessite des soins qui dépassent les ressources que peuvent fournir la communauté et la famille, il pourra être nécessaire de la placer dans un foyer de soins.

Un comité est chargé d'étudier les cas qui nécessitent des plans de soins complexes ou le placement dans un foyer de soins.

Foyers de soins

Les foyers de soins offrent des soins infirmiers aux personnes admissibles qui nécessitent des soins dépassant ceux que pourraient fournir la famille et les établissements résidentiels. Pour de plus amples renseignements au sujet des critères d'admissibilité aux foyers de soins, veuillez vous reporter à la Stratégie portant sur les soins de longue durée à la page 28.

La Direction des foyers de soins du ministère de la Santé et des Services communautaires a la responsabilité de la gestion du

programme des foyers de soins. Elle établit et surveille les normes, inspecte les foyers de soins aux fins d'accréditation et accorde une aide financière aux personnes admissibles incapables de couvrir tous les frais des soins infirmiers.

Les Services des foyers de soins continuent à appuyer et à encourager les foyers de soins à demander l'accréditation en vertu du programme des soins de longue durée du Conseil canadien d'agrément des services de santé. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des normes et de l'accréditation, veuillez communiquer avec la Direction des foyers de soins en composant le (506) 453-3821.

Pour de plus amples renseignements au sujet de la stratégie portant sur les soins de longue durée, veuillez communiquer avec le bureau local de Famille et Services sociaux communautaires (voir la page 75), le Programme extra-mural (voir la page 77), ou le bureau des centres de santé mentale communautaires (voir la page 72) de votre région.

Ministère des Transports

C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-2802
Télécopieur : (506) 453-3701

Programme de véhicules adaptés et accessibles

Le Programme de véhicules adaptés et accessibles est conçu pour aider à adapter des véhicules par l'installation de certains dispositifs admissibles qui en facilitent l'accessibilité.

Les subventions offertes aux personnes admissibles peuvent atteindre 80 p. 100 du prix des premiers 5 000 $, puis 50 p. 100 des 6 000 $ suivants, pour une subvention maximale de 7 000 $.

Voici une liste partielle des dispositifs donnant droit à une aide financière en vertu de ce programme :

- rampes et élévateurs de fauteuils roulants;
- élévateurs de fauteuils tricycles;
- modifications du toit, du plancher et de la portière (lorsque cela fait partie d'une adaptation d'un véhicule admissible en vertu du programme);
- sièges spéciaux;
- commandes manuelles et pédales spéciales;
- systèmes d'ancrage;
- paniers pour fauteuil roulant.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

C.P. 2000
Fredericton (N.-B.) E3B 4X1

Téléphone : (506) 458-3444
Télécopieur : (506) 458-3572

Pour de plus amples renseignements au sujet des programmes mentionnés ci-dessous, veuillez communiquer avec le bureau de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick au 1-800-663-6272.

Pour les questions relatives au crédit et au recouvrement, veuillez téléphoner au 1-888-433-7968.

Dispositif crépusculaire

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick offre à sa clientèle la location mensuelle d'installations d'éclairage de sécurité pour leur propriété. L'installation et l'entretien sont assurés par la Société.

Facturation échelonnée

Il est possible de régler la facture annuelle d'électricité en douze versements mensuels égaux. À cette fin, il suffit de communiquer avec la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick.

Paiement autorisé par le consommateur

Les consommateurs peuvent s'inscrire de façon à ce que la facture mensuelle d'énergie soit payée automatiquement à partir de leur compte bancaire en appelant le service à la clientèle au 1-800-663-6272.

Vérification résidentielle

La Société d'énergie offre à tous ses clients qui en font la demande une inspection gratuite de leur résidence par un conseiller en énergie qui vérifiera les lieux et leur donnera des conseils sur les mesures d'économie d'énergie.

Services du gouvernement fédéral
www.canada.gc.ca

Fonds pour la santé de la population

En matière de santé de la population, Santé Canada a adopté une approche visant à poursuivre son mandat de maintien et d'amélioration de la santé des Canadiens. Cette approche intègre une action sur une vaste gamme de facteurs déterminants qui influent sur la santé de tous les Canadiens. Le Fonds pour la santé de la population a été créé pour appuyer cette approche.

L'approche concernant la santé de la population adoptée par Santé Canada s'intègre à un cadre de cycle de vie qui comprend trois périodes : l'enfance et l'adolescence, du début au milieu de la vie adulte et le reste de la vie adulte. Cette approche met l'accent sur les facteurs déterminants de la santé dans une période précise de la vie et pendant toute la durée de la vie.

Le Fonds pour la santé de la population a trois objectifs qu'il cherche à atteindre par le financement de projets stratégiques :

- Augmenter la capacité d'action sur chacun des facteurs déterminants de la santé de la population ou sur un ensemble de ces facteurs.
- Élaborer, mettre en oeuvre et répandre des modèles innovateurs pour l'application de l'approche concernant la santé de la population.
- Augmenter la base de connaissances pour le développement des programmes et des politiques à venir.

Le Fonds est destiné à appuyer des projets de durée limitée parrainés par des organismes bénévoles, non gouvernementaux, à but non lucratif, qui contribuent à améliorer la capacité d'action sur les facteurs déterminants de la santé de la population. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Fonds, veuillez communiquer à l'adresse suivante :

Bureau de la promotion et des Programmes de santé,
région de l'Atlantique

Santé Canada
1er étage, Édifice du gouvernement du Canada
10, rue Highfield
Moncton (N.-B.) E1C 9V5
Téléphone : (506) 851-7008
Télécopieur : (506) 851-3197

Ministère des Anciens combattants Canada

Bureau du district de Campbellton
157, rue Water
Centre ville, pièce 501
C.P. 310
Campbellton (N.-B.) E3N 3G7
Téléphone : (506) 789-4700
Télécopieur : (506) 789-4720
Sans frais : 1-800-350-7955

Bureau du district de Saint-Jean
3e étage, Édifice A
Édifice Hilyard
560, rue Main
C.P. 1406
Saint-Jean (N.-B.) E2L 4J7
Téléphone : (506) 636-4815
Télécopieur : (506) 636-4788
Sans frais : 1-800-349-9788

Fonds du souvenir :
Région de Saint-Jean — Sans frais : 1-800-658-9707
Toutes les autres régions du Nouveau-Brunswick — Sans frais : 1-800-561-0505

Funérailles, inhumation et pierres tombales

Une aide financière jusqu'à concurrence d'une certaine limite établie peut être accordée aux personnes admissibles à l'égard des frais de funérailles et d'inhumation. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez utiliser le numéro de téléphone du Fonds du souvenir susmentionné.

Pensions d'invalidité

Les pensions d'invalidité sont octroyées aux anciens membres des forces armées canadiennes (et, dans certains cas, aux membres actuels), aux anciens combattants de la marine marchande et aux civils qui ont servi pendant la guerre à un emploi étroitement lié à

l'effort de guerre des forces armées canadiennes, à titre d'indemnité à l'égard d'invalidité ou de décès imputables à leur service. Les bénéficiaires de pension à cause du service militaire peuvent également recevoir des prestations supplémentaires au nom de leur conjointe et de leurs enfants à charge et il est possible que des prestations puissent être accordées à leur conjointe et à leurs enfants à charge qui leur survivent.

Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)

Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) a pour but d'aider les anciens combattants et certains civils admissibles à rester en santé et autonomes dans leur propre foyer ou communauté. Dans le cadre de ce programme, le ministère paye des services tels que l'entretien du terrain, l'entretien ménager, les repas à domicile, les soins personnels, les soins dispensés par des professionnels de la santé, le transport à des activités sociales et les soins infirmiers à domicile.

Services consultatifs et autres

Le ministère des Anciens combattants offre des services consultatifs personnalisés en vue d'expliquer les services et les prestations disponibles, y compris les critères d'admissibilité, l'évaluation des besoins, la défense des droits, l'éducation sur la santé et la sécurité, et les programmes communautaires et autres. Au sein du ministère, le Bureau de services juridiques des pensions accorde une aide juridique gratuite pour les questions qui touchent la pension, sous forme de conseils, de préparation des cas et de représentation en cas d'appels.

Soins de santé

Les prestations de traitement peuvent inclure les soins médicaux, chirurgicaux et dentaires, les prothèses, les modifications domiciliaires, les prestations supplémentaires telles que les frais de déplacement pour des examens ou un traitement, ainsi que d'autres avantages et services de soins de santé communautaires. Des soins palliatifs et des services de relève peuvent également être fournis. Selon leur revenu, les anciens combattants et certains civils peuvent aussi être admissibles à des prestations pour un traitement non couvert en vertu d'un régime d'assurance santé provincial ou pour des soins de longue durée dans un établissement communautaire ou ministériel.

Soutien du revenu

Un certain nombre de programmes fournissent une aide financière aux anciens combattants et aux civils admissibles, aux personnes à leur charge et à leurs survivants. Ces programmes comprennent : l'Allocation aux anciens combattants, les Fonds de secours et le Fonds d'assurance des anciens combattants.

Pour de plus amples renseignements au sujet de ces programmes, veuillez communiquer avec l'un des bureaux de district du Nouveau-Brunswick du ministère des Anciens combattants.

Programmes de la sécurité du revenu

Développement des ressources humaines Canada
615, rue Prospect ouest
C.P. 250
Fredericton (N.-B.) E3B 5V6

Pour le service en français : 1-800-277-9915
Pour le service en anglais : 1-800-277-9914
Pour malentendants : 1-800-255-4786

Les Programmes de la sécurité du revenu (PSR) de Développement des ressources humaines Canada administrent deux programmes d'aide au revenu à l'intention des personnes âgées. Veuillez communiquer à l'adresse susmentionnée pour obtenir les formulaires de demande et des renseignements détaillés sur les programmes offerts. Il est conseillé de téléphoner à l'avance pour prendre un rendez-vous. Pour obtenir un service plus rapide, veuillez appeler du mardi au vendredi pendant les deuxième et troisième semaines du mois. Ayez sous la main votre numéro d'assurance-sociale.

Programme de la sécurité de la vieillesse

Allocation au conjoint

L'Allocation au conjoint est une prestation mensuelle payable, après examen du revenu, aux conjoints âgés de 60 à 64 ans de pensionnés du régime de Sécurité de la vieillesse d'après le revenu combiné du couple.

Pour avoir droit à l'Allocation au conjoint, vous devez satisfaire à certaines conditions relatives à l'âge, à la résidence légale, à la résidence au Canada, à l'état civil, au revenu ou au revenu combiné dans le cas d'un couple. Votre conjoint doit être un pensionné

admissible touchant le Supplément de revenu garanti (SRG) pour que vous soyez admissible à l'allocation au conjoint.

Allocation au conjoint pour veufs et veuves

L'Allocation au conjoint pour veufs et veuves est une prestation mensuelle payable, après examen du revenu, aux veufs et aux veuves âgés de 60 à 64 ans en fonction de leur revenu si les conditions relatives à la résidence sont respectées.

Pour avoir droit à l'Allocation au conjoint pour veufs et veuves, vous devez satisfaire certaines conditions relatives à l'âge, à la résidence légale, à la résidence au Canada, à l'état civil et au revenu.

Ententes avec d'autres pays

De nombreux immigrants ont contribué aux programmes de sécurité sociale de leur pays d'origine. Si vous ne répondez pas aux exigences minimales du Canada, vous pouvez être admissible en vertu d'une entente de sécurité sociale internationale si vous avez résidé ou travaillé dans un pays avec lequel le Canada a une telle entente. Pour savoir si c'est votre cas, veuillez communiquer avec le ministère du Développement des ressources humaines Canada à l'adresse susmentionnée.

Pension de base de la Sécurité de la vieillesse

La pension de base de la Sécurité de la vieillesse (SV) est une prestation mensuelle versée sur demande aux personnes qui répondent aux exigences.

Pour avoir droit à une pension de la Sécurité de la vieillesse, vous devez :

- avoir 65 ans ou plus;
- avoir résidé au Canada un minimum de 10 ans après avoir atteint l'âge de 18 ans;
- être citoyen canadien ou résident légal du Canada; **ou**
- si vous ne résidez plus au Canada, vous devez avoir été citoyen canadien ou résident légal du Canada au moment où vous avez quitté le Canada et vous devez avoir résidé au Canada pendant 20 ans, après avoir atteint l'âge de 18 ans.

Supplément de revenu garanti

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle fondée sur le revenu, qui est versée aux pensionnés du régime de Sécurité de la vieillesse dont le revenu à part la pension

de la Sécurité de la vieillesse est faible.

Pour avoir droit au Supplément de revenu garanti, vous devez recevoir la pension de la Sécurité de la vieillesse, vous devez résider au Canada et votre revenu ne peut pas dépasser un certain seuil. Dans le cas d'un couple (union légale ou de fait), le revenu combiné des conjoints ne doit pas dépasser ce seuil.

Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada (RPC), qui est en vigueur depuis 1966, vise à vous protéger ainsi que votre famille contre la perte de gains à la retraite, et en cas d'invalidité ou de décès. C'est un régime contributif financé entièrement par les cotisations des employés, des employeurs et des travailleurs autonomes, ainsi que par les gains réalisés sur les investissements du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada. Le Régime est en vigueur partout au Canada, sauf au Québec où s'applique un programme de pensions semblable, le Régime de rentes du Québec (RRQ).

Pensions d'invalidité du Régime de pensions du Canada

Les pensions d'invalidité du Régime de pensions du Canada sont des prestations payables aux cotisants du RPC qui sont invalides et aux enfants à leur charge.

Vous avez droit à une pension d'invalidité si :

- vous avez entre 18 et 65 ans;
- vous êtes considéré invalide selon les dispositions du RPC;
- vous avez cotisé au RPC pendant quatre des six dernières années. Au cours de cette période, vos revenus doivent avoir été l'équivalent d'au moins 10 p. 100 du maximum des gains ouvrant droit à pension. (En 1998, ce chiffre est de 36 900 $.)

Il y a deux genres de pensions d'invalidité :

- une pension mensuelle payable au cotisant invalide; et
- une prestation mensuelle pour les enfants à charge du cotisant invalide.

Vous devez souffrir d'une incapacité physique ou mentale à la fois grave et prolongée. On entend par « grave » que vous êtes incapable d'avoir régulièrement une occupation rémunératrice et on entend par « prolongée » que l'incapacité est de longue durée ou peut entraîner le décès.

Si vous souffrez d'une incapacité mentale ou physique qui

réduira vraiment votre capacité de toucher un revenu et qui durera pendant un temps indéfini, vous devriez présenter une demande.

Votre enfant aura droit à une prestation d'enfant de cotisant invalide si vous recevez une prestation d'invalidité et s'il est votre enfant naturel, un enfant adopté légalement ou adopté de fait, ou un enfant dont vous avez la garde et dont vous devez assumer la surveillance. Votre enfant doit avoir moins de 18 ans, ou il doit être âgé de 18 à 25 ans et fréquenter à plein temps une école ou une université.

Si l'enfant atteint l'âge de 18 ans et ne fréquente pas à plein temps une école ou une université, la prestation est interrompue. Cependant, si l'enfant retourne à plein temps à l'école ou à l'université pendant qu'il est encore âgé de 18 à 25 ans, la prestation peut être rétablie.

Un enfant peut recevoir jusqu'à deux prestations à taux uniforme en vertu du RPC si ses deux parents étaient des cotisants du RPC et s'ils sont décédés ou invalides, et si toutes les conditions d'admissibilité sont remplies pour les deux prestations.

Pensions de retraite du Régime de pensions du Canada

Une pension de retraite du RPC est une prestation liée aux gains payable chaque mois aux personnes d'au moins 60 ans dont les cotisations ont été retenues, après qu'elles en ont fait la demande.

Le montant dépend du niveau de vos gains durant votre période cotisable et de l'âge où vous choisissez de commencer à recevoir votre pension.

La prestation vous est payable en devises canadiennes partout dans le monde durant toute votre vie.

Vous avez droit à une pension de retraite du RPC si vous avez présenté une demande, si vous avez versé des cotisations au Régime durant au moins une année; et

a) si vous avez au moins 65 ans; ou

b) si vous avez de 60 à 64 ans et si avez cessé de travailler entièrement ou dans une large mesure.

Pour obtenir une pension de retraite, vous devez remplir une demande. Si vous recevez une prestation d'invalidité du RPC au moment où vous atteignez l'âge de 65 ans, votre prestation d'invalidité est automatiquement remplacée par une prestation de retraite le mois suivant votre 65e anniversaire de naissance.

Pension de survivant du Régime de pensions du Canada

Pour être admissible à la prestation de survivant ou à la prestation de décès, le cotisant décédé doit avoir satisfait aux exigences minimales relatives au versement des contributions. Si la période cotisable (depuis 1966 ou depuis l'âge de 18 ans, soit celle la plus récente, jusqu'à l'âge de 65 ans) est supérieure à neuf ans, les contributions doivent avoir été versées dans la période la plus courte :

a) un tiers des années civiles de la période cotisable; ou

b) dix années civiles.

Les prestations de survivant sont payables à la succession, au conjoint survivant et aux enfants à charge du cotisant du RPC qui est décédé. Il y a trois genres de pensions de survivant :

- Une *pension de survivant* : une pension mensuelle versée au conjoint survivant d'un cotisant décédé.
- Une *prestation aux enfants* : des prestations mensuelles à taux uniforme versées aux enfants à charge des cotisants décédés.
- Une *prestation de décès* : un montant global payable à la succession du cotisant décédé, ou en son nom.

Revenu Canada

Résidents canadiens qui séjournent dans le Sud

Un grand nombre de personnes âgées se rendent aux États-Unis pour des vacances ou pour des raisons de santé, tout en gardant des liens de résidence au Canada.

Si vous faites un voyage aux États-Unis, vous pouvez vous procurer au bureau de services fiscaux de Revenu Canada une publication qui vous aidera à comprendre le lois fiscales canadiennes et américaines qui vous concernent. Intitulée *Résidents canadiens qui séjournent dans le Sud*, cette publication indique par exemple si vous devez remplir une déclaration de revenu aux États-Unis, ou si vous êtes concerné par les nouvelles exigences proposées en ce qui a trait à la déclaration des biens que vous possédez à l'étranger ou sur lesquels vous avez un droit.

Les renseignements contenus dans cette publication ne vous concernent pas si vous êtes citoyen américain, si vous avez obtenu le statut de résident permanent (c'est-à-dire si vous avez la carte verte) du Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis, ou si vous avez des liens de résidence dans un pays autre que les États-Unis et le Canada.

La publication explique également de quelle façon s'applique la législation douanière. Par exemple, que vous alliez aux États-Unis pour sept jours ou pour six mois, les mêmes avantages s'appliquent lorsqu'il s'agit de rapporter des biens au Canada. Les résidents canadiens qui vont aux États-Unis pour l'hiver ne bénéficient d'aucun avantage particulier.

Les biens ou les véhicules étrangers que vous importez au Canada pour votre usage personnel doivent répondre à toutes les exigences relatives à l'importation et vous devez vous acquitter de tous les droits qui s'y appliquent. Cela signifie que si vous louez, empruntez, possédez ou conservez des biens ou des véhicules à l'extérieur du pays, vous ne pouvez pas les apporter au Canada, même pour quelques jours, à moins que ces biens ou véhicules ne satisfassent toutes les restrictions relatives aux importations et que vous ne payez tous les droits et les évaluations qui s'y appliquent.

Quelle est la limite? Après une absence de sept jours ou plus, vous pouvez apporter des biens d'une valeur maximale de 500 $ canadiens sans payer de droits. Pour les biens dont la valeur est supérieure à 500 $, les droits ne s'appliquent qu'au montant qui dépasse ces 500 $. Par exemple, pour un article d'une valeur de 600 $, vous devez payer des droits sur 100 $. Vous pouvez inclure une certaine quantité de boissons alcoolisées et de produits du tabac dans l'exemption de 500 $. De plus, vous devez transporter ces produits avec vous ou dans vos bagages enregistrés. Les publications *Je déclare* et *Rapportez-vous des marchandises des États-Unis?* donnent plus de détails sur les exigences douanières.

Pour de plus amples renseignements ou pour commander des publications au Nouveau-Brunswick, veuillez communiquer avec le bureau des services fiscaux de Revenu Canada au 1-800-959-8281 ou avec le bureau de douane au 1-800-461-9999.

Services d'aide pour la déclaration de revenus

Revenu Canada offre les services d'aide suivants pour la déclaration de revenus :

Impôtel

Le système Impôtel est le moyen le plus récent qu'offre Revenu Canada pour produire la déclaration de revenus. Si vous êtes admissible et que vous avez un appareil à boutons-poussoirs avec le service Touch-Tone[MD], vous pouvez produire votre déclaration de revenus par téléphone. C'est un service gratuit, disponible 7 jours sur 7; cela ne prend que quelques minutes et vous recevrez votre Avis de cotisation plus rapidement. Regardez si vous avez

une invitation à participer au service Impôtel dans votre dossier de déclaration. Pour de plus amples renseignements ou pour avoir une démonstration du service Impôtel, veuillez communiquer avec le bureau des services fiscaux au 1-800-959-8281.

Programme communautaire des bénévoles

Par l'entremise de ses bureaux de services fiscaux, Revenu Canada offre aux bénévoles intéressés des séances spéciales de formation portant sur la façon de remplir les déclarations de revenus de base. Ces bénévoles aident ensuite un grand nombre de personnes. Les personnes intéressées à devenir bénévoles ou qui ont besoin de l'aide d'un bénévole peuvent communiquer avec le bureau des services fiscaux au 1-800-959-8281.

Publications

La plus importante source de renseignements sur l'impôt sur le revenu est le guide de l'impôt sur le revenu qui accompagne chaque déclaration de revenus. Il est facile à lire et répond à la plupart des questions courantes. Le ministère publie également d'autres guides pour répondre aux besoins de groupes de clients particuliers. Ces publications sont gratuites et peuvent être obtenues auprès des bureaux des services fiscaux, aux adresses suivantes :

Services fiscaux de Bathurst
120, boul. Harbourview, 4e étage
C.P. 8888
Bathurst (N.-B.)
E2A 4L8

Services fiscaux de Moncton
Pièce 107
1600, rue Main
Moncton (N.-B.)
E1C 8P2

Services fiscaux de Saint-Jean
126, rue Prince William
Saint-Jean (N.-B.)
2EL 4H9

Les clients peuvent également obtenir une copie électronique des formulaires et des publications par Internet aux adresses suivantes :

_gopher://gopher.revcan.ca
ftp://ftp.revcan.ca
_http://www.revcan.ca

Service téléphonique

Le service téléphonique de renseignements généraux est un service facile à utiliser et pratique lorsque vous avez besoin d'une aide supplémentaire pour remplir votre déclaration de revenus. Pendant la saison de l'impôt, les bureaux des services fiscaux offrent également un service en soirée. Les clients du Nouveau-Brunswick peuvent appeler du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 17 h, au 1-800-959-8281, et de 17 h à 21 h au 1-800-565-1787. La période pendant laquelle le service est prolongé en soirée varie d'une année à l'autre. Par conséquent, si vous désirez faire appel à ce service, vérifiez ces renseignements qui sont inclus dans le dossier de déclaration avant d'appeler.

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Succursale de Fredericton
C.P. 158
Pièce 370, Édifice King
440, rue King
Fredericton (N.-B.) E3B 5R2

Téléphone : (506) 452-3050
Télécopieur : (506) 451-6066

La Société canadienne d'hypothèques et de logement entreprend un certain nombre de programmes conçus pour élargir la gamme des choix de logements accessibles aux Canadiens âgés. Des brochures, sur des sujets aussi variés que *Un choix de logements pour les Canadiens âgés* et *La maladie d'Alzheimer chez-soi : Comment créer un environnement adapté au malade*, sont maintenant disponibles. La plupart de ces brochures doivent être achetées.

Organismes non gouvernementaux

Ambulance Saint-Jean

Siège provincial
C.P. 3599, succursale B
Fredericton (N.-B.) E3A 5J8

Téléphone : (506) 458-9129
Télécopieur : (506) 452-8699

L'Ambulance Saint-Jean peut dépêcher gratuitement des bénévoles formés pour participer à certains événements spéciaux. Elle offre de la formation en premiers soins, en réanimation cardiopulmonaire et un cours intitulé « Aînés en santé », conçu comme activité de promotion de la santé des personnes âgées.

Association canadienne du diabète

Division du Nouveau-Brunswick
165, rue Regent, pièce 3
Fredericton (N.-B.) E3B 7B4

Téléphone : (506) 452-9009
Sans frais : 1- 800-884-4232
Télécopieur : (506) 455-4728

L'Association canadienne du diabète est un organisme national indépendant et auto-financé qui vise l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens atteints du diabète, en assumant un rôle prédominant aux plans de la recherche, des services, de la revendication et de la sensibilisation. Les 11 sections de la division du Nouveau-Brunswick tiennent des réunions mensuelles et offrent des services d'aiguillage. L'Association n'offre pas de services de counselling, d'équipement ni d'aide financière. Pour obtenir des renseignements sur le diabète et sur la façon de le contrôler, veuillez appeler au numéro sans frais susmentionné.

Association canadienne des paraplégiques

440, chemin Wilsey, Pièce 102
Fredericton (N.-B.) E3B 7G5

Bathurst	Téléphone : (506) 548-5700
	Télécopieur : (506) 548-4725
Fredericton	Téléphone : (506) 462-9555
	Télécopieur : (506) 458-9134
Moncton	Téléphone : (506) 858-0311
	Télécopieur : (506) 858-8290

L'Association canadienne des paraplégiques offre des services de counselling et d'aiguillage et de l'information pratique aux

personnes à mobilité réduite. Ceci comprend, entre autres, des renseignements sur les modifications domiciliaires, les aides techniques, le transport, les loisirs et l'accessibilité aux programmes. L'Association s'efforce d'éliminer les obstacles qui nuisent à l'accès dans les communautés et encourage les initiatives en ce sens.

Association canadienne pour la santé mentale

Division du Nouveau-Brunswick
65, rue Brunswick, pièce 292
Fredericton (N.-B.) E3B 1G5

Téléphone : (506) 455-5231
Télécopieur : (506) 459-3878

L'Association canadienne pour la santé mentale est un organisme qui fait la promotion de la santé mentale au Nouveau-Brunswick. Elle s'efforce d'assurer que les personnes atteintes d'un problème émotionnel ou mental reçoivent les meilleurs soins, traitements et services de réadaptation possible. En outre, l'Association effectue des travaux de recherche sur les questions touchant la santé mentale.

Les services offerts au Nouveau-Brunswick par les 11 bureaux de district et les neuf travailleuses communautaires régionales sont :

- l'éducation publique et la promotion par l'entremise d'ateliers, de cours, de présentations et par des articles adressés aux médias sur des sujets tels que : « Qu'est-ce que la santé mentale? », « Le stress », « L'estime de soi », « La sensibilisation et l'intervention à l'intention des suicidaires »;
- le développement communautaire et l'appui aux centres d'activités, aux groupes d'entraides tels que « Emotions Anonymous » (pour un soutien affectif), « Depressed Anonymous » (pour les personnes déprimées), « Recovery » (pour aider les malades à se rétablir), « Friends and Family of the Schizophrenics » (pour les proches des schizophrènes), « Survivors of Suicide » (pour ceux qui font face à un suicide), ainsi qu'à d'autres groupes de ce genre;
- la défense de cas individuels et de questions systématiques;
- le recrutement et la formation de bénévoles;
- l'aiguillage et l'information sur les services offerts aux personnes qui ont à faire face à diverses situations ainsi que sur la documentation disponible sur les sujets reliés à la santé mentale et aux problèmes de santé mentale (livres, films vidéo, cassettes, dépliants, groupes de soutien).

Association canadienne de la surdité-cécité et de la rubéole

Section du Nouveau-Brunswick
34, promenade Island View
Fredericton (N.-B.) E3C 1K3

Téléphone : (506) 452-1544
Télécopieur: (506) 451-8309

L'Association canadienne de la surdité-cécité et de la rubéole assure des services d'intervention aux sourds et aveugles et aux victimes de la rubéole au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard. Un spécialiste est engagé pour établir des contacts personnels avec la personne aveugle et sourde dans sa collectivité et pour la faire participer à des activités sociales et récréatives. L'Association offre aussi des services de counselling aux familles, au besoin.

Association de gérontologie du Nouveau-Brunswick Inc.

a/s Third Age Centre
St. Thomas University
Fredericton (N.-B.)
E3B 5G3

Téléphone : (506) 452-0526
Télécopieur : (506) 450-9615
ou Rév. H. Anningson
(506) 228-4514

L'Association de gérontologie du Nouveau-Brunswick Inc. encourage l'éducation et stimule la recherche concernant le processus du vieillissement normal et sain; elle fait aussi fonction d'agent de liaison entre les différents organismes provinciaux qui s'occupent des personnes âgées au Nouveau-Brunswick. Ce n'est pas un organisme de services, mais ses membres sont des professionnels oeuvrant dans le domaine de la gérontologie ou des personnes intéressées à cette question.

Dans chacune des régions sanitaires de la province, l'Association est représentée par des succursales. Son bureau provincial est affilié à l'Association canadienne de gérontologie.

Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire

86, rue York
Fredericton (N.-B.) E3B 3N5

Téléphone : (506) 458-8866
Télécopieur : (506) 452-9791

L'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire constitue une fédération provinciale sans but lucratif regroupant 26 associations locales réparties dans la prov-

ince. Ses travaux visent à assurer des services de soutien aux personnes ayant un handicap intellectuel afin que celles-ci puissent vivre, étudier, travailler, et participer à la vie de leur collectivité tout en étant considérées comme des membres estimés de la société.

L'Association fournit de l'information et du soutien aux familles dont un membre a un handicap intellectuel.

Association de la paralysie cérébrale

24, rue Bristol
Fredericton (N.-B.) E3B 4W3

Téléphone : (506) 459-4273

L'Association de la paralysie cérébrale est un organisme bénévole dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des victimes de la paralysie cérébrale. Elle répond aux demandes de renseignements et participe à la conférence annuelle de la région de l'Atlantique sur la paralysie cérébrale.

Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick

65, rue Brunswick
Fredericton (N.-B.) E3B 1G5

Téléphone : (506) 455-8961
Télécopieur : (506) 458-2787

L'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick a pour mandat d'améliorer la santé respiratoire. Elle contribue au financement de la recherche sur la santé et les maladies pulmonaires à l'échelle nationale et provinciale, et elle offre des services d'éducation et de soutien aux personnes souffrant de ces maladies.

Les activités de l'Association comprennent des camps, des groupes de soutien par les pairs, des groupes de soutien des parents, des ateliers comme la Journée de l'asthme, des séminaires à l'intention des adolescents, un programme de promotion de la santé des enfants, des programmes d'abandon de l'usage du tabac, un programme de prêt d'équipement ainsi que des services de counselling et d'information.

Association des traumatismes crâniens du Nouveau-Brunswick

527, Beaverbroook Court, Pièce 148
Fredericton (N.-B.) Téléphone : (506) 454-9537
E3B 1X6

L'Association des traumatismes crâniens du Nouveau-Brunswick (ATCNB) a été fondée en 1987 pour répondre aux besoins des familles et des personnes qui doivent faire face aux conséquences souvent catastrophiques d'un traumatisme crânien. Ces traumatismes peuvent être dus à un accident, un accident cérébrovasculaire ou à d'autres circonstances médicales et la victime peut être plus ou moins gravement handicapée. Ces changements touchent toute la famille et, en fait, peut-être toute la collectivité.

L'Association a pour objectifs :

- d'assurer que les personnes ayant subi un traumatisme crânien reçoivent des services de réadaptation appropriés et des soins de bonne qualité à la suite de leur blessure;
- d'encourager le développement d'un soutien familial approprié;
- de donner accès à des renseignements sur les questions touchant les personnes ayant subi un traumatisme crânien;
- de favoriser l'éducation et la recherche au niveau professionnel;
- de promouvoir la prévention des traumatismes crâniens;
- de fournir un soutien et d'assurer la défense des intérêts des personnes ayant subi un traumatisme crânien.

L'Association vise à assurer que les personnes qui ont subi un traumatisme crânien et leur famille ont la possibilité d'apprendre, ont accès aux ressources et au soutien nécessaires, peuvent chercher et trouver un travail intéressant et peuvent vivre dans la dignité et le respect.

L'énoncé de mission de l'Association est de travailler ensemble pour améliorer la qualité de vie des personnes atteintes d'un traumatisme crânien et de leur famille.

Bibliothèques publiques

Les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick offrent une vaste gamme d'occasions récréatives, culturelles et éducatives à tous les citoyens de la province. On y trouve une grande diversité de livres, de journaux, de revues, de cassettes audio et vidéo et, dans certains cas, de disques compacts. Les bibliothèques proposent en outre certains programmes spécifiquement conçus à l'intention des personnes âgées, mais ceux-ci varient d'une bibliothèque à l'autre et il est donc préférable de vérifier quels programmes sont offerts dans votre région. Les programmes et services qui peuvent être offerts dans les différentes bibliothèques sont :

- une grande sélection de livres imprimés en gros caractères pour en faciliter la lecture;
- un choix de livres parlés pour tous;
- des cassettes incluant des reprises d'anciennes émissions de radio;
- des livres pratiques sur des passe-temps tels que le jardinage, la cuisine, les voyages et l'artisanat;
- des rencontres du type « bavardons et grignotons » conçues pour les personnes âgées : la bibliothèque ouvre plus tôt pour permettre aux personnes âgées de se réunir, de manger et de choisir des livres avant l'agitation quotidienne;
- des séances d'information sur des sujets extrêmement variés, allant de la cuisine aux exercices, en passant par la décoration;
- un service de livraison de livres à domicile pour les personnes confinées à la maison;
- un service de bibliothèque mobile dans les régions rurales.

Le service de prêt de livres parlés du Nouveau-Brunswick offre une vaste gamme de livres enregistrés sur cassette pour les personnes incapables de lire en raison d'un handicap physique ou visuel. Le service dispose d'un certain nombre de robustes lecteurs de cassettes, disponibles sur demande, pour ceux qui n'en possèdent pas. Toutes les bibliothèques du Nouveau-Brunswick ont accès à ce service.

Pour de plus amples renseignements sur les services disponibles dans la soixantaine de bibliothèques de la province, veuillez communiquer avec la bibliothèque de votre localité ou avec le bureau principal de l'une des cinq bibliothèques régionales (voir la page 72).

Choices after 50

C.P. 1291
Saint-Jean (N.-B.) E2L 4H8

Téléphone : (506) 658-0754
Télécopieur : (506) 633-0868

Choices after 50 est un journal d'information bimensuel rédigé par des professionnels dont le travail vise à aider les personnes de 50 ans et plus. Les articles portent sur la santé, les finances, le logement, les activités récréatives, les voyages et d'autres sujets d'intérêt et d'importance pour les lecteurs d'âge mûr. Ce journal est offert gratuitement dans les divers points de distribution. Il est également disponible par abonnement pour la somme de 13,50 $ par an.

Pour de plus amples renseignements sur les centres de distribution, veuillez communiquer avec le bureau de *Choices after 50* ou écrivez à l'adresse susmentionnée.

Clubs d'entraide pour les victimes d'accidents cérébrovasculaires (attaques d'apoplexie)

Riverview Stroke Club
a/s Doris Dealy
248, avenue Buckingham
Riverview (N.-B.) E1B 2N8

Téléphone : (506) 386-2722

Saint John Stroke Club
a/s Evelyn Waters
C.P. 3914, succursale B
Saint John (N.-B.) E2M 5E6

Téléphone : (506) 672-7308

Les clubs d'entraide pour les victimes d'accidents cérébrovasculaires du Nouveau-Brunswick regroupent des personnes qui ont connu une telle expérience. Les groupes offrent de l'aide aux personnes partageant les mêmes besoins et vivant une situation semblable. Les victimes qui vivent l'expérience d'une paralysie causée par une attaque d'apoplexie ou une lésion cérébrale et les membres de leur famille peuvent tirer avantage de rencontres avec d'autres familles dont un membre a eu ce problème et s'est rétabli.

Conseil canadien des aveugles (CCA)

Division du Nouveau-Brunswick Téléphone : (506) 789-1710
a/s Rosario Blaquière
C.P. 216
Atholville (N.-B.) E0K 1A0

L'objectif principal du Conseil canadien des aveugles (CCA) consiste à permettre la réadaptation des personnes aveugles par la tenue d'activités récréatives et sociales. Seules les personnes reconnues comme aveugles peuvent adhérer au CCA, mais les membres de leur famille peuvent devenir membres associés.

Les clubs du CCA du Nouveau-Brunswick sont situés à Bathurst, au centre du Nouveau-Brunswick, à Fredericton, Moncton, Miramichi, Restigouche, Saint-Jean, Shippagan et Western Valley. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de la Division du Nouveau-Brunswick, à l'adresse susmentionnée.

Conseil canadien pour la réadaptation des handicapés (CCRH)

Direction du Nouveau-Brunswick
65, rue Brunswick Téléphone : (506) 458-8739
Fredericton (N.-B.) E3B 1G5 Télécopieur : (506) 453-1723

Le Conseil canadien pour la réadaptation des handicapés (CCRH) aide les handicapés physiques de tout âge à se réadapter le mieux possible. Il oriente les handicapés vers les services gouvernementaux et autres, et il puise à même ses propres ressources pour fournir des formes d'aide inexistantes ailleurs.

Voici certains des services offerts : allocations de déplacement, de repas et d'hébergement aux personnes tenues de se déplacer pour recevoir des traitements médicaux, souliers orthopédiques, divers types d'appareils électroménagers, fauteuils roulants, ordinateurs et aides techniques.

En outre, après recommandation d'un client par un professionnel de la santé, le CCRH prête de l'équipement de réadaptation aux fins d'évaluation. Après l'évaluation, l'équipement peut être prêté à long terme par le CCRH ou acheté par l'intermédiaire d'une source pertinente.

Le CCRH est le représentant de Timbres de Pâques, la Marche des dix sous et le Fonds de réadaptation au Nouveau-Brunswick.

Le CCRH possède également une vaste bibliothèque comprenant de l'information sur différents handicaps, sur

l'équipement de réadaptation et sur les services offerts. La bibliothèque est ouverte au public de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi. Le CCRH offre aussi les services de conférenciers et des films sur demande.

Conseil de sécurité du Nouveau-Brunswick Inc.

440, chemin Wilsey, pièce 204
Fredericton (N.-B.) E3B 7G5

Téléphone : (506) 458-8034
Télécopieur : (506) 444-0177

Le Conseil de sécurité du Nouveau-Brunswick Inc. est un organisme non gouvernemental de services publics, sans but lucratif. Il travaille sans relâche à la prévention des accidents par le biais d'activités éducatives en matière de sécurité dans les domaines de la circulation et de la sécurité professionnelle et publique.

Le Conseil préconise la sécurité pour les personnes âgées grâce aux programmes suivants :

55 ans au volant

Ce cours de mise à jour des connaissances en conduite automobile dure six heures. Conçu pour aider les conducteurs âgés à améliorer leurs compétences au volant, il traite des points suivants :

- les effets du vieillissement et des médicaments sur la conduite automobile;
- les règles de base de la conduite automobile;
- les risques de la circulation locale;
- les mauvaises conditions routières;
- les économies d'énergie;
- les mesures de prévention des accidents;
- la planification des voyages; et
- le renouvellement du permis de conduire.

Le cours est disponible sur demande, en français ou en anglais, partout dans la province.

Semaine nationale de sécurité des aînés

Le Conseil de sécurité du Nouveau-Brunswick Inc., en tant qu'organisme coopérant au Conseil de sécurité du Canada, accorde tout son appui à la Semaine nationale de sécurité des aînés qui a lieu chaque année en novembre. Cette campagne annuelle a pour but d'accroître la sensibilisation du public à l'ampleur des problèmes de sécurité des personnes âgées et de montrer à ces dernières

comment elles peuvent jouer un rôle essentiel dans la prévention des accidents en prenant la responsabilité de mettre en pratique certaines mesures de sécurité. Le matériel d'information est disponible sur demande, sans frais.

ELDERHOSTEL Canada (Séjours culturels des aînés)

308, rue Wellington
Kingston (Ontario)
K7K 7A7

Téléphone : (613) 530-2222

ELDERHOSTEL est un programme international qui offre de nouveaux défis d'apprentissage aux personnes âgées. Il vise les personnes à la retraite ou sur le point de l'être et regroupe plus de 2 000 universités, collèges et autres établissements d'enseignement au Canada, aux États-Unis et dans plus de 60 autres pays.

ELDERHOSTEL permet aux participants de vivre sur un campus et de suivre jusqu'à trois cours sans crédit dans une foule d'arts libéraux et de matières scientifiques. Ces cours stimulent l'esprit, mais ne nécessitent aucune connaissance ou formation préalable. Un séjour d'une semaine dans une université canadienne coûte en moyenne 390 $.

Au Nouveau-Brunswick, le programme ELDERHOSTEL est actuellement offert à Mt. Allison University, au parc national Fundy, à l'Université du Nouveau-Brunswick, au Marathon Inn, au Marshland Inn et au Shiretown Inn à St. Andrews, ainsi qu'au Sanfar Inn.

Pour de plus amples renseignements au sujet des programmes provincial, national et international, veuillez communiquer avec le bureau de ELDERHOSTEL Canada à l'adresse susmentionnée. Des répertoires sont aussi disponibles dans les bibliothèques publiques.

Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick Inc.

236, rue St. George
Pièce 100-E
Moncton (N.-B.) E1C 1W1

ou

Sans frais : 1-800-453-4333
Téléphone : (506) 857-8242
Télécopieur : (506) 857-0315

La Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick Inc. (FCANB) a été créée en 1968 en vue de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de tous les Néo-Brunswickois âgés de plus de 50 ans. La Fédération représente ses membres pour toutes les questions d'importance par ses communications avec le gouvernement, les corporations, les organismes nationaux et provinciaux et les média.

La Fédération a pour objectifs :

- de promouvoir le bien-être général et le leadership des Néo-Brunswickois âgés sans égard à la langue, la race, la couleur de la peau, le sexe ou la croyance;
- d'élever le niveau social, moral et intellectuel des Néo-Brunswickois âgés;
- de fournir à ses membres des services d'information, de coopération, de communication et de représentation.

Tous les membres de la Fédération reçoivent le journal *Horizons* et les envois postaux de la Fédération et bénéficient des rabais accordés par le programme Rabais en or. La Fédération offre également à ses membres des programmes spéciaux d'assurance-vie, d'assurance de voyage, d'assurance-maison et d'assurance automobile.

Fondation canadienne des maladies inflammatoires de l'intestin (FCMII)

Bureau régional - Halifax — Téléphone : 1-800-265-1101

Section de Fredericton — Téléphone : (506) 454-6000
C.P. 583, succursale A
Fredericton (N.-B.) E3B 5A6

Section de Moncton — Téléphone : (506) 384-8621
C.P. 1616
Moncton (N.-B.) E1C 9X4

Coordonnateur des services pour le Nouveau-Brunswick
Jean-Yves Savoie — Téléphone : (506) 384-2232
202, avenue Snow
Moncton (N.-B.) E1C 8B5

La Fondation canadienne des maladies inflammatoires de l'intestin (FCMII) est un organisme sans but lucratif destiné à trouver les causes et le traitement des maladies inflammatoires de l'intestin en appuyant la recherche médicale et en fournissant des programmes éducatifs.

Les maladies inflammatoires de l'intestin sont des maladies douloureuses qui peuvent s'attaquer à tous indépendamment de l'âge, du sexe ou de l'origine ethnique. Elles apparaissent en général chez les personnes âgées de 15 à 30 ans, avec une seconde incidence d'atteintes chez les personnes âgées de 50 à 80 ans.

La FCMII vise également à améliorer le traitement des malades. Elle fournit de l'information sur les maladies inflammatoires de l'intestin aux malades et à leur famille, aux professionnels de la santé et au public en général.

Des brochures, des programmes audiovisuels et des séminaires médicaux sont offerts à toute personne intéressée.

La FCMII regroupe plus de 12 000 membres, répartis dans 80 succursales à travers le Canada, qui organisent des conférences éducatives et participent à des campagnes de financement et de sensibilisation du public en général sur ces maladies courantes mais souvent incomprises.

Fondation canadienne du rein

Bureau du Nouveau-Brunswick
65, rue Brunswick
Fredericton (N.-B.) E3B 1G5

Téléphone : (506) 453-0533
Télécopieur : (506) 454-3639

La Fondation canadienne du rein est un organisme de santé national bénévole, qui se consacre à l'élimination des maladies du rein et des maladies connexes. Elle joue un rôle de premier plan lorsqu'il s'agit de promouvoir les dons d'organes et de garantir l'égalité d'accès à des soins et des traitements de qualité. Les services aux patients comprennent de l'aide financière en cas d'urgence pour les personnes tenues de se déplacer pour recevoir leur traitement, la diffusion de manuels aux malades qui s'entraînent à recevoir la dialyse ou qui attendent une transplantation et la mise sur pied de groupes de soutien.

Fondation des maladies du coeur du Nouveau-Brunswick

110, rue Crown
Saint-Jean (N.-B.) E2L 2X7

Téléphone : (506) 634-1620
Télécopieur : (506) 648-0098
Sans frais : 1-800-663-3600

L'objectif principal de la Fondation des maladies du coeur du Nouveau-Brunswick est de contribuer de façon significative à l'amélioration de la durée et de la qualité de vie des Néo-Brunswickois face au risque des maladies cardiovasculaires et des accidents cérébrovasculaires par le soutien de la recherche, de l'éducation et d'une vie saine.

Les programmes d'éducation visent particulièrement les facteurs de risque les plus importants. Ils comprennent : Heart Steps, Espaces sans fumée, Connaissez-vous votre tension artérielle par coeur, Sautons en coeur, Fit for Heart, Stop Stroke, des cours

en réanimation cardiorespiratoire et Coeur atout, une initiative visant à promouvoir une bonne nutrition.

La Fondation offre gratuitement de la documentation au public sur divers sujets tels que la gestion du stress et de la tension artérielle, le cholestérol et l'abandon de l'usage du tabac.

Les maladies du coeur touchent tous les groupes d'âges et sont responsables de presque la moitié des décès au Canada.

Fondation de la paralysie cérébrale

Mary Cook **ou** — Téléphone : (506) 696-4541
Barb Woollven — Téléphone : (506) 633-8384

C.P. 2152
Saint-Jean (N.-B.) E2L 3V1

La Fondation de la paralysie cérébrale offre de l'aide aux victimes de paralysie cérébrale qui ont besoin d'un équipement spécial. Les activités de levée de fonds et de sensibilisation sont permanentes et la Fondation envoie de la documentation aux personnes qui en font la demande.

Fondation du Parkinson du Canada

La Fondation du Parkinson du Canada fait des levées de fonds afin d'appuyer la recherche visant à identifier la cause de la maladie de Parkinson et à en découvrir le traitement; elle diffuse de l'information et fournit des services aux malades atteints du parkinson et à leurs familles.

Les sections locales de la Fondation offrent différents services, mais elles travaillent toutes à sensibiliser davantage les communautés à la maladie de Parkinson; elles offrent des services de soutien aux victimes de la maladie et à leurs familles et elles contribuent aux travaux de recherche.

Une infirmière offre du counselling et coordonne les services et les ressources documentaires.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le groupe de votre localité (voir la page 75).

Gendarmerie royale du Canada

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) offre aux personnes âgées plusieurs programmes de sécurité et de prévention du crime. Elle diffuse des brochures et des films vidéo décrivant des mesures de prévention du crime, et dépêche des agents conférenciers pour s'adresser aux groupes de personnes âgées qui en font la demande. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le détachement de la GRC de votre localité.

Le programme Échec au crime du Nouveau-Brunswick obtient d'excellents résultats dans la résolution et la prévention des crimes. Vous pouvez transmettre des renseignements concernant un crime, tout en gardant l'anonymat. Si vos renseignements entraînent l'arrestation d'un criminel, vous pouvez être admissible à recevoir une récompense en argent. Le numéro de téléphone du programme Échec au crime est le 1-800-222-TIPS, c'est-à-dire le 1-800-222-8477.

Les groupes de personnes âgées qui en font la demande peuvent obtenir les services d'un conférencier pour expliquer le programme Échec au crime, en composant le (506) 452-4105.

Horizons

236, rue St. George
Pièce 100E
Moncton (N.-B.) E1C 1W1

Téléphone : 1-800-453-4333
ou (506) 857-8242
Télécopieur : (506) 857-0315

Horizons, le journal officiel de la Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick Inc., vise à améliorer la connaissance de la communauté humaine et de son environnement en explorant des questions qui touchent les personnes âgées. Il joue le rôle d'un forum favorisant la réflexion et la discussion. On peut l'obtenir en devenant membre de la Fédération ou en s'y abonnant.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick Inc. au numéro de téléphone susmentionné.

Infirmières de l'Ordre de Victoria

416, rue York
Fredericton (N.-B.) E3B 3P7

Téléphone : (506) 457-2171
Télécopieur : (506) 450-4385

Les Infirmières de l'Ordre de Victoria donnent des soins infirmiers à domicile aux personnes de tout âge qui ont des

troubles chroniques et aux personnes handicapées. Toutes les sections locales de l'organisme offrent des services de soins des pieds en clinique ou à domicile. La section locale de Fredericton s'occupe d'un centre de soins de jour pour adultes dont le but est de maintenir et d'améliorer les capacités des clients afin qu'ils puissent vivre de manière autonome dans leur propre foyer. Les sections de Saint-Jean, Bathurst et Oromocto offrent des services d'aide à domicile. La plupart des services sont couverts (à 80 p. 100) par les régimes d'assurance privée pour les personnes admissibles. Certaines sections offrent gratuitement des séances mensuelles de dépistage de l'hypertension.

Pour de plus amples renseignements concernant les services disponibles, veuillez communiquer avec le bureau des Infirmières de l'Ordre de Victoria de votre localité (voir la page 76).

Institut national canadien pour les aveugles (INCA)

Division du Nouveau-Brunswick
231, rue Saunders
Fredericton (N.-B.) E3B 1N6

Téléphone : (506) 458-0060
Télécopieur : (506) 458-9219

Centres de services :

Bathurst (506) 546-9922
Moncton (506) 857-4240
Fredericton (506) 458-0060
Saint-Jean (506) 634-7277

L'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) est un organisme de charité bénévole, sans but lucratif, qui offre des services de réadaptation et de soutien aux aveugles et aux personnes ayant un handicap visuel. Les services de l'INCA sont accessibles à quiconque éprouve des difficultés en raison d'un affaiblissement de la vue. L'INCA compte quatre centres de services au Nouveau-Brunswick, à partir desquels les services sont offerts partout dans la province sous forme itinérante.

Les principaux services offerts par l'INCA comprennent : le counselling et l'aiguillage; l'orientation et la mobilité (y compris la canne blanche); les séances de réadaptation (adaptation à la vie autonome, gestion du foyer, braille); l'évaluation de la vue faible et la formation à l'utilisation d'appareils de grossissement; les activités d'éducation pour la prévention de la perte de la vue; la démonstration d'aides techniques pour les personnes ayant un handicap visuel et la formation à l'utilisation de ces aides; la consultation relative à l'emploi; et les services de livres en braille et de livres parlés.

Légion royale canadienne

Poste du Nouveau-Brunswick
C.P. 3426, succursale B
Saint-Jean (N.-B.) E2M 4X9

Téléphone : (506) 634-8850
Télécopieur : (506) 633-4836
Adresse électronique : legion@nbnet.nb.ca

La Légion royale canadienne compte 84 filiales oeuvrant au Nouveau-Brunswick. Chacune d'elles s'efforce d'aider les personnes âgées en offrant une foule de services et programmes sociaux et de santé, allant des centres de jour aux cliniques de soins des pieds. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau du siège social situé à Saint-Jean ou avec le bureau de la Légion de votre localité.

Lupus New Brunswick Inc.

a/s Lavina Townes
C.P. 429
McAdam (N.-B.) EOH 1K0

Téléphone : (506) 784-3203

Lupus New Brunswick Inc. est un organisme provincial sans but lucratif qui offre de l'aide aux personnes atteintes du lupus et qui s'efforce de sensibiliser le public à cette maladie. Il organise des rencontres d'information dans toute la province et y invite des conférenciers, et il met sur pied des groupes de soutien, au besoin.

Medic-Alert

La Fondation canadienne medic-alert offre des services à vie d'identification et de renseignements médicaux aux Canadiens qui ont des problèmes médicaux qui doivent être connus en cas d'urgence. Ces renseignements peuvent être une maladie, des allergies alimentaires ou à des médicaments, les médicaments utilisés et les besoins spéciaux.

L'adhésion à Medic-Alert permet de recevoir un bracelet ou un pendentif sur lequel sont gravés les renseignements médicaux essentiels du membre, ainsi qu'une une carte pour portefeuille. Elle donne au personnel médical et d'urgence l'accès au dossier médical du membre 24 heures sur 24, grâce à une ligne d'urgence.

Plus de 870 000 Canadiens sont membres de la Fondation canadienne medic-alert. Plus de 50 p. 100 d'entre eux ont plus de 50 ans. Pour de plus amples renseignements ou pour vous inscrire à Medic-Alert, veuillez composer le numéro sans frais : 1-800-668-1507.

Programme de soins de santé pour les aînés de la Croix Bleue

644, rue Main
C.P. 220
Moncton (N.-B.) E1C 8L3

Sections : Bathurst, Fredericton, Moncton, Saint-Jean

Téléphone sans frais : 1-800-565-0065

Le Programme de soins de santé pour les aînés de la Croix Bleue procure aux Néo-Brunswickois qui ne sont pas admissibles au Plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick la possibilité d'y adhérer.

Ce programme offre également une protection pour les services tels que les soins de chiropractie, le matériel pour le diabète, les soins des yeux, les soins des pieds, les appareils auditifs, les orthèses, le matériel pour stomisés, les appareils prothétiques, les prothèses, le matériel pour trachéotomie, le service d'ambulance, l'oxygène et les soins infirmiers à domicile.

Pour être admissible à ces avantages, vous devez résider au Nouveau-Brunswick, avoir 65 ans ou plus et être inscrit à l'Assurance-maladie du Nouveau-Brunswick. Une couverture semblable est disponible pour les conjoints de moins de 65 ans.

Pour obtenir les coûts de ces services, veuillez communiquer avec le bureau de la Croix Bleue à l'adresse ou au numéro de téléphone susmentionnés.

Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-5369
Télécopieur : (506) 457-7899

Le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick est un organisme de bienfaisance enregistré, sans but lucratif. Il a pour mandat d'informer le public sur les dispositions législatives. La connaissance des droits et obligations prévus par la loi est utile au moment de prendre des décisions et des mesures concernant des questions d'ordre juridique. Le Service n'offre pas de consultation personnelle, mais il donne des renseignements juridiques d'ordre général. Il offre un certain nombre de services tels qu'une vidéothèque, un service de conférenciers et un programme de publications. Un grande variété de livrets d'information sont disponibles et plusieurs traitent de sujets d'intérêt pour les personnes âgées tels que les testa-

ments et la planification de la succession, la planification en cas d'incapacité et les fraudes en matière d'investissement.

Les bureaux du Service sont situés au ministère provincial de la Justice. Le Service reçoit un appui tant financier que non financier du ministère de la Justice du Canada, de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick et du ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick.

Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick

C.P. 1553, succursale A
33, rue Main
Fredericton (N.-B.) E3B 5G2

Téléphone : (506) 459-4280
Télécopieur : (506) 452-0313

Ligne de renseignements et d'orientation : 1-800-664-8411

La Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick se trouve au centre d'une structure de services bénévoles comprenant trois niveaux. Elle fait le lien entre la société Alzheimer Canada et les groupes de soutien locaux des diverses collectivités du Nouveau-Brunswick. La Société a pour but d'alléger les conséquences personnelles et sociales de la maladie d'Alzheimer et des démences qui y sont associées, par le développement, l'appui et la coordination de réseaux de soutien dans toute la province, par la prestation d'un soutien et d'une formation à ceux qui donnent des soins aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et des démences connexes, par la défense et la représentation de ces malades à tous les niveaux de gouvernement, et par la promotion de la recherche de la cause et du traitement de la maladie d'Alzheimer.

Les services offerts par l'entremise de la Société Alzheimer comprennent :

- des réunions mensuelles des groupes de soutien (voir la page 79);
- une ligne téléphonique sans frais de renseignements et d'orientation;
- un Registre national de personnes errantes;
- des bibliothèques de prêt de livres, de films vidéo, de revues, etc.;
- des services d'éducation par des ateliers et des rencontres publiques;
- des livrets et brochures d'information : *Registre personnel des soins, Guide de survie pour les soignants du Nouveau-Brunswick, Expressément vôtre, La maladie d'Alzheimer : guide à l'intention du soignant*; des feuillets de renseignements sur la situation actuelle de la recherche, et bien d'autres ressources disponibles gratuitement par l'entremise de l'organisme.

Société d'Arthrite

Division du Nouveau-Brunswick
65, rue Brunswick
Fredericton (N.-B.) E3B 1G5

Téléphone : (506) 452-7191
Sans frais : 1-800-321-1433
Télécopieur : (506) 459-3925
Adresse électronique : info@nb.arthritis.ca
Page Web : www.arthritis.ca

La Société d'Arthrite vise à découvrir la cause et le traitement de l'arthrite tout en promouvant les meilleurs traitements possible pour les personnes atteintes de cette maladie. Au Canada, c'est le seul organisme sans but lucratif qui se consacre uniquement au financement et à la promotion de la recherche dans le domaine de l'arthrite, des soins aux malades et de l'éducation du public.

Au Nouveau-Brunswick, treize sections de la société offrent au public, aux malades et aux professionnels de la santé des services d'information et de sensibilisation. La Société d'Arthrite joue également un rôle actif dans nos collectivités en aidant les personnes atteintes à faire face au quotidien malgré la centaine de maladies regroupées sous le nom de l'arthrite. Des bénévoles qui ont reçu une formation assurent la prestation d'un Programme d'initiative personnelle de l'arthritique (PIPA) dans toute la province. Ce programme aide les personnes atteintes d'arthrite à réduire la douleur et les handicaps dus à l'arthrite, à atténuer la dépression causée par la maladie, et à diminuer leur dépendance du système de soins de santé.

La Société offre également un programme d'éducation en milieu de travail, des trousses gratuites d'information sur les différentes formes d'arthrite et sur les programmes offerts ainsi qu'une vidéothèque.

Société canadienne du cancer

Division du Nouveau-Brunswick
C.P. 2089
Saint-Jean (N.-B.) E2L 3T5

Téléphone : (506) 634-6272
Télécopieur : (506) 634-3808
Adresse électronique : ccsnb@nbnet.nb.ca

Service téléphonique d'information sur le cancer, sans frais :
1-800-939-3333

La Société canadienne du cancer est un organisme national bénévole ayant des bureaux dans les communautés, dont la mission est d'éliminer le cancer et d'améliorer la qualité de vie des gens qui en souffrent.

En collaboration avec l'Institut national du cancer du Canada, la Société canadienne du cancer s'acquitte de sa mission par la

recherche, l'éducation, les services aux malades et la défense d'une politique de population saine. Ces efforts sont appuyés par des bénévoles et des levées de fonds dans les communautés canadiennes.

En plus de ces services, la Société peut offrir aux malades admissibles une aide financière ou pratique en ce qui concerne l'équipement, les médicaments, le transport, ainsi que certains services de réadaptation. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le bureau de la Société canadienne du cancer de votre localité ou avec le bureau de la Division du Nouveau-Brunswick à l'adresse et au numéro de téléphone susmentionnés.

Société canadienne de la Croix-Rouge

Division du Nouveau-Brunswick
405, avenue University
C.P. 39
Saint-Jean (N.-B.) E2L 3X3

Téléphone : (506) 648-5000
Télécopieur : (506) 648-5095

La Société canadienne de la Croix-Rouge offre toute une gamme de services aux personnes âgées de la province. Les aides familiales de la Croix-Rouge aident les personnes âgées dans leurs activités journalières, dont l'hygiène personnelle, la préparation de repas et l'administration de la maison. Le Service de prêt de matériel pour chambre de malade fournit gratuitement des aides fonctionnelles telles que des fauteuils roulants, des cannes, des lits d'hôpitaux aux personnes en convalescence ou handicapées physiquement. Le service téléphonique « Partenaire à domicile » est une ligne directe avec le centre de surveillance de la Croix-rouge, où des professionnels ayant reçu une formation sont disponibles 24 heures sur 24 pour fournir de l'aide dans des situations d'urgence. Du matériel spécialisé pour permettre le déplacement est offert à partir du bureau régional dans le cadre du Programme de matériel de rééducation pour personnes âgées.

Le programme de livraison de repas aux personnes âgées permet à des bénévoles de livrer des repas chauds et nutritifs aux personnes âgées qui, par suite d'un handicap ou d'une maladie, sont incapables de cuisiner. Des services à l'intention des personnes âgées comme les visites amicales, les services de garde de jour, de réconfort téléphonique, de transport et de dépannage sont offerts pour répondre aux besoins des diverses collectivités de la province. Tous ces services sont accessibles aux personnes âgées, à court ou à long terme. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de la Croix-Rouge de votre région (voir la page 79).

Société canadienne de l'hémophilie

Section du Nouveau-Brunswick
44, avenue Corbett
Fredericton (N.-B.) E3A 3X4

Téléphone : (506) 450-8424
Télécopieur : (506) 459-4474

La Société canadienne de l'hémophilie diffuse de la documentation et coordonne, en collaboration avec un conseiller médical, les programmes d'auto-transfusion à domicile; elle garantit l'approvisionnement adéquat en produits sanguins de grande qualité, et ce, en collaboration avec des fournisseurs de produits sanguins; elle communique avec les hémophiles et les conseille; et elle sensibilise les membres de leur famille.

Société canadienne de la sclérose en plaques

Division de l'Atlantique
71, avenue Ilsley, unité 12
Dartmouth (N.-É.) B3B 1L5

Téléphone : (902) 468-8230
Télécopieur : (902) 468-5328
Adresse électronique : msatlifs@cycor.ca

La Société canadienne de la sclérose en plaques effectue de la recherche visant à trouver la cause et le traitement de la sclérose en plaques et s'efforce de sensibiliser le public à cette maladie. En outre, elle aide les personnes atteintes de sclérose en plaques et leurs proches, par l'établissement de programmes de prêt et d'achat d'équipement, la mise sur pied de groupes d'entraide, la production de documentation et de programmes d'information. Les sections locales prennent également part aux collectes de fonds.

Il existe actuellement quatre groupes locaux au Nouveau-Brunswick (voir la page 80).

The New Clarion

C.P. 3151
Saint-Jean (N.-B.) E2M 4X8

Téléphone : (506) 672-1537
Télécopieur : (506) 672-1537

The New Clarion est une publication qui a été lancée en 1989 dans le but d'informer les Néo-Brunswickois âgés de plus de 50 ans, de les divertir, de promouvoir leurs intérêts et de servir de moyen de communication. Cette publication est distribuée partout dans la province, deux fois par mois et elle est gratuite. Le tirage atteint actuellement environ 20 000 copies. Les éditoriaux et la publicité bilingues sont les bienvenus. *The New Clarion* publie

également des annonces faites par des groupes intéressés et des organismes sans but lucratif. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de *The New Clarion*.

Third Age Centre

Holy Cross House
St. Thomas University
Fredericton (N.-B.)
E3B 5G3

Téléphone : (506) 452-0526
Télécopieur : (506) 452-0547

Adresse électronique :
3rdage@stthomasu.stu.ca

Le Third Age Centre est un organisme indépendant à but non lucratif dont le bureau principal se trouve sur le campus de la St. Thomas University, à Fredericton, et qui dessert principalement la communauté anglophone du Nouveau-Brunswick. Il a été fondé en 1990 sous les auspices de la chaire de gérontologie de l'université et il travaille en étroite collaboration avec celle-ci. Il est administré par un comité directeur formé de bénévoles nommés parmi les membres au cours de l'assemblée générale annuelle. L'adhésion coûte 10 $ par année.

Le Centre a pour but de donner à des personnes âgées la possibilité de promouvoir et de conserver des styles de vie actifs et il organise divers programmes et services à cette fin. Un service important est la collecte de ressources sur tous les aspects du vieillissement, de la gérontologie et des sujets connexes, afin de répondre aux besoins des études et de la recherche des étudiants et des professeurs, tant à la St. Thomas University qu'à l'Université du Nouveau-Brunswick, ainsi que d'informer les personnes intéressées.

Plusieurs programmes éducatifs et communautaires sont offerts en réponse aux besoins cernés par les personnes âgées de la communauté. Cela comprend une série régulière d'exposés tels que les « Elderfest », qui ont lieu deux fois par semaine en novembre au centre-ville, et une série de colloques tenus au printemps en collaboration avec le département de gérontologie. Le Centre organise également des ateliers, des conférences et d'autres cours brefs sur des sujets d'intérêts pour les personnes âgées et celles qui sont le point de l'être. Il offre aussi à ces dernières une série de cours de préparation à la retraite. Le Centre dirige un programme hebdomadaire intitulé « There & Then; Here & Now » présenté par Fundy Cable à la télévision communautaire et il a lancé un groupe de théâtre composé de personnes âgées en collaboration avec « Learning Unlimited ».

United Ostomy Association

La United Ostomy Association aide les personnes qui ont subi une intervention chirurgicale nécessitant la création d'une stomie, à comprendre les changements qui sont survenus au niveau de leur corps et à s'y adapter afin de reprendre leurs activités habituelles. À cette fin, l'Association offre des services de consultation et elle organise des activités récréatives ainsi que des rencontres de groupe. Elle veille en outre à éduquer le public sur ce sujet.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la section de votre région (voir la page 81).

Universités - Cours universitaires avec et sans crédit

L'apprentissage dure toute la vie. Par conséquent, la Mount Allison University, la St. Thomas University, l'Université de Moncton et l'Université du Nouveau-Brunswick invitent les personnes âgées à suivre une formation post-secondaire. Des cours à plein temps et à temps partiel, avec ou sans crédits, sont offerts aux personnes âgées dans les quatre universités.

Pour les personnes incapables de se rendre sur place, la Mount Allison University, la St. Thomas University, l'Université de Moncton et l'Université du Nouveau-Brunswick offrent des cours à distance. L'Université du Nouveau-Brunswick présente des cours sur bande magnétique, des audioconférences et des vidéoconférences, des cours à domicile et des cours en ligne avec le World Wide Web. La Mount Allison University offre des cours sur bande magnétique, des audioconférences et des cours à domicile. L'Université de Moncton offre des cours télévisés et des audioconférences. La St. Thomas University offre également un certain nombre de cours à Miramichi.

La Mount Allison University et l'Université de Moncton donnent gratuitement les cours avec crédits aux personnes de 60 ans ou plus. À l'Université du Nouveau-Brunswick, les personnes âgées qui s'inscrivent comme auditeurs libres à des cours menant à un diplôme ne payent que 50 p. 100 des frais d'inscription habituels; celles qui désirent recevoir les crédits de tels cours doivent toutefois acquitter le plein montant des frais d'inscription. À la St. Thomas University, les personnes âgées de 60 ans et plus peuvent bénéficier d'un rabais de 50 p. 100 sur les frais habituels de scolarité. L'Université a également un programme de bourses d'études pour les personnes âgées en vue d'aider celles qui en ont besoin à s'acquitter des frais de scolarité. Pour obtenir des précisions sur les bourses d'études, veuillez communiquer avec le bureau du registraire.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'université qui vous intéresse (voir la page 81).

Centre d'études du vieillissement

Université de Moncton
Édifice P.A. Landry, pièce 241
Moncton (N.-B.) E1A 3E9

Téléphone : (506) 858-4310
Télécopieur : (506) 858-4279

La vocation principale du Centre d'études du vieillissement est la recherche sur les questions de vieillissement. Le Centre évalue également les programmes et besoins des organismes intéressés à ces questions, et il offre des ateliers et des conférences d'information au grand public, habituellement en français, mais parfois en anglais. Il publie aussi un bulletin d'information trimestriel portant sur ses activités.

Programmes de gérontologie

St. Thomas University

Le programme de gérontologie de la St. Thomas University offre plus de 20 cours pour auditeurs libres ou en vue de l'obtention d'un diplôme universitaire ou du programme de certificat en gérontologie, sur des domaines tels que : le vieillissement et la santé, l'économie et le troisième âge, la mort, etc. Ces cours sont offerts à tous. Les personnes âgées de 60 ans et plus ne payent que la moitié des frais d'inscription.

En outre, par l'entremise de la chaire en gérontologie, l'université offre périodiquement des ateliers portant sur les questions du vieillissement. Elle compte aussi un centre du troisième âge qui représente les personnes âgées, sensibilise le public aux questions propres à la vieillesse et organise des activités dans les régions rurales et éloignées. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la St. Thomas University (voir la page 81).

Université de Moncton

L'Université de Moncton offre un certificat en gérontologie destiné aux adultes qui oeuvrent auprès des personnes âgées ou qui, compte tenu de leur expérience ou de leur contexte de vie, désirent acquérir une formation dans ce domaine. Elle offre également une mineure en études du vieillissement avec possibilité de concentration en vieillissement des individus ou vieillissement des populations, destinée aux étudiants réguliers inscrits dans un programme de majeure au premier cycle. Les cours dans le domaine du vieillissement sont accessibles aux étudiants de tous

les autres programmes ainsi qu'aux étudiants libres.

En outres, par les professeurs chercheurs travaillant dans le champs du vieillissement, l'Université offre un encadrement aux étudiants de deuxième cycle dont la thèse porte sur le vieillissement. Elle abrite un Centre d'étude sur le vieillissement ainsi que l'Université du troisième âge du sud-est.

On peut obtenir de plus amples informations à l'Éducation permanente ou à la Faculté des sciences sociales de l'Université de Moncton.

Université du troisième âge du sud-est Inc.

Pièce 145, Édifice P.-A. Landry Téléphone : (506) 858-4410
Centre universitaire de Moncton Télécopieur : (506) 858-2015
Moncton (N.-B.) E1A 3E9

L'Université du troisième âge du sud-est Inc. (U.T.A.) est un organisme sans but lucratif dont le principal objectif est d'aider les personnes âgées à acquérir et à conserver une bonne qualité de vie. Bien qu'elle soit autogérée, l'U.T.A. est associée à l'Université de Moncton où se trouve son bureau. Le comité directeur se compose de personnes âgées, de conseillers de l'Université de Moncton et de représentants d'organismes pour les personnes âgées qui ont été nommés.

L'U.T.A. compte plusieurs comités et sous-comités :

- « *Vieillir au féminin* » - Ce comité a été mis sur pied par des femmes membres de l'U.T.A. en vue d'améliorer la qualité de vie des femmes qui deviennent âgées. Son projet le plus récent est un programme visant à aider les dispensatrices de soins de notre région à faire face à leurs tâches et à leur situation souvent difficile.
- « *Vieillir sans violence* » - Ce programme vise à sensibiliser la population et à prévenir les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées.
- Une équipe de recherche sur les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées.
- *INFO-FORME* - Un bulletin trimestriel à l'intention des membres de l'U.T.A.

En plus de ses diverses activités d'information et d'éducation, l'U.T.A. offre à ses membres un programme d'activités physiques, « Grouille ou Rouille », qui comprend des séances hebdomadaires d'activités physiques adaptées aux personnes âgées, des exercices en piscine, des activités associées à une vie active ainsi que des

rencontres sociales. Ce programme est sous la direction de trois enseignants professionnels détenteurs d'un diplôme de l'Université de Moncton en éducation physique et en gérontologie.

Depuis sa création en 1978, l'U.T.A. a tenu de nombreux ateliers sur divers sujets; elle a organisé des conférences d'information; elle a planifié et donné une séries de cours et elle a organisé de nombreux voyages éducatifs, au Canada et à l'étranger. Une chorale, *Le choeur du bel âge*, compte déjà plus de 55 membres, bien qu'elle n'ait que six ans.

Il en coûte 15 $ par année pour devenir membre de l'U.T.A.

Services locaux

Chaque collectivité offre une grande variété de services locaux, mais le manque d'espace ne nous permet pas de les énumérer tous. Les services sont donc classés par catégories générales et les renseignements relatifs aux collectivités où ils existent sont indiqués.

Certains annuaires de téléphone ont une section pour les personnes âgées qui donne une liste des programmes et des services offerts à leur intention. Le bureau local de Famille et services sociaux communautaires pourra aussi vous aider à trouver un service précis (voir la page 75).

Centre de soins de jour pour adultes

Les centres de soins de jour pour adultes offrent des services de réadaptation, d'éducation, de loisirs, de santé et des services sociaux aux personnes âgées fragiles, dans un environnement surveillé. Ils ont pour objectif de permettre aux personnes âgées de rester dans leur propre maison et d'offrir des services de relève aux dispensateurs de soins. Les services peuvent varier selon le centre.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau local de Famille et services sociaux communautaires (voir la page 75).

Cercles et organismes à l'intention des personnes âgées

Pour connaître les cercles et organismes de votre région, veuillez consulter les pages jaunes de l'annuaire de téléphone sous les rubriques Associations ou « centres et services à l'intention des personnes âgées ». Le journal local peut publier des annonces publicitaires au sujet des divers groupes et de leurs réunions.

Groupes de soutien

Différents groupes offrent des services de soutien et de l'information sur une variété de sujets et de maladies. Beaucoup de ces groupes sont mentionnés dans la section des organismes non gouvernementaux du présent guide. Pour connaître les groupes qui existent dans votre collectivité, consultez les pages blanches de l'annuaire de téléphone. De nombreux organismes sont énumérés sous les rubriques Associations ou Services sociaux-Organismes dans les pages jaunes.

Lignes secours

Chimo

Chimo offre un service de ligne secours sans frais à l'échelle de la province à l'intention des personnes qui vivent une situation de crise. On peut obtenir de l'aide 24 heures sur 24 en composant le 1-800-667-5005.

De plus, il existe des lignes secours locales. Les services offerts et les heures d'exploitation varient d'un endroit à l'autre.

Chimo (Fredericton) ..... (506) 450-4357
Ligne secours d'Oromocto ..... (506) 357-8626
Moncton Help-24-Au secours Ltd. ..... (506) 859-4357
Saint-Jean
Information relative au suicide
et aux situations de crise ..... (506) 633-0001
Ligne-INFO : Services d'information
communautaires et d'aiguillage ..... (506) 633-4636

Les personnes qui ont des problèmes de dépendance au jeu peuvent obtenir l'aide de conseillers compétents, des traitements ainsi qu'un service d'orientation vers les groupes d'entraide communautaires en composant le 1-800-461-1234.

Télé-soins

Télé-soins est un service téléphonique bilingue offert gratuitement dans toute la province, 24 heures sur 24, aux personnes qui ont un problème d'ordre médical. Le service est donné par des infirmières qui ont reçu une formation en matière d'urgence. Il peut vous éviter de vous rendre inutilement à l'urgence d'un hôpital, mais ce n'est pas un service d'urgence!

L'infirmière à qui vous parlerez pourra vous recommander :

- de vous rendre directement au service d'urgence le plus près de chez vous;
- de communiquer avec votre médecin de famille ou avec une clinique de consultation sans rendez-vous et de prendre un rendez-vous dans les heures qui suivent;
- de suivre des instructions précises et de rappeler Télé-soins dans une période de temps donnée; ou
- de prendre un rendez-vous avec votre médecin de famille.

Le numéro de la ligne sans frais est le 1-800-244-8353.

Repas à domicile

Le programme Repas à domicile offre un service de livraison quotidienne, ou moins fréquente, de repas nutritifs et bien équilibrés aux personnes incapables de cuisiner. Les repas sont livrés à domicile par des bénévoles.

Le service est offert dans plusieurs endroits au Nouveau-Brunswick. Les numéros de téléphone figurent dans les pages blanches de l'annuaire de téléphone. Vous pouvez aussi communiquer avec le bureau de Famille et services sociaux communautaires de votre localité (voir la page 75).

Services de bénévolat

Plusieurs organismes sont intéressés à obtenir les services de bénévoles. Certaines collectivités ont un bureau de bénévolat dont l'objectif est de jumeler les personnes et les organismes. Vous pouvez aussi téléphoner à un certain nombre d'organismes pour leur demander s'ils cherchent de tels services et, si oui, de quel genre d'aide ils ont besoin. Les organismes sont souvent énumérés sous la rubrique Services sociaux-Organismes dans les pages jaunes.

Services de counselling

Les services de counselling et les programmes d'éducation à la vie familiale sont offerts aux personnes et aux familles qui ont besoin d'aide pour régler des problèmes personnels, familiaux ou sociaux. Les frais varient, parfois selon la capacité de payer. Consultez les pages jaunes de l'annuaire de téléphone sous la rubrique Counselling.

Services de soutien à domicile et équipement

Divers organismes offrent des services de soutien à domicile et de l'équipement, par exemple : de l'aide pour les soins d'hygiène personnelle, la préparation de repas, des services d'aide familiale, d'entretien ménager ou pour de gros travaux ménagers, des services de transport, des sorties récréatives, etc. Ces services à domicile peuvent être offerts à court et à long terme et peuvent être gratuits ou comporter certains frais. L'équipement disponible comprend les aides de réadaptation et les aides pour la convalescence.

Un certain nombre d'organismes sont énumérés dans le présent guide. Consultez les rubriques Soins de santé à domicile et Aide

familiale dans l'index. Vous pouvez également consulter les pages jaunes de l'annuaire de téléphone sous les rubriques « services et équipement de soins de santé à domicile », « services d'aide familiale », « services à l'intention des personnes âgées » et Service social-Organismes.

Services spéciaux et de rabais

Certaines entreprises offrent des rabais aux personnes âgées, parfois à partir de l'âge de 50 ans. Lorsque vous faites un achat, informez-vous si l'on offre un rabais aux personnes âgées.

Lorsque vous voyagez, vérifiez les rabais offerts et les prix pour voyager hors saison. Si vos dates de voyage sont un peu flexibles, vous pourrez économiser des sommes importantes.

Certains centres commerciaux offrent une carte pour personne âgée que vous pouvez obtenir sur présentation d'une preuve d'âge. Certains établissements financiers peuvent offrir des services spéciaux ou des taux réduits pour les services aux personnes âgées. Il vaut la peine de demander s'il existe un programme spécial à l'intention des personnes âgées.

Une liste de quelques entreprises qui offrent des rabais aux personnes âgées est donnée sous la rubrique « services aux personnes âgées » de l'annuaire de téléphone, juste avant les pages jaunes dans certains annuaires.

Système d'intervention d'urgence

Certaines collectivités ont mis sur pied un système d'intervention d'urgence qui relie les personnes âgées à un centre de communication central afin d'obtenir de l'aide dans les cas d'urgence.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les pages jaunes de l'annuaire de téléphone sous la rubrique « alarmes médicales » ou veuillez communiquer avec l'hôpital le plus près.

Appendice

Aide juridique

Bathurst ..... (506) 546-5010
Campbellton ..... (506) 753-6453
Edmundston ..... (506) 735-4213
Fredericton ..... (506) 450-2994
Miramichi ..... (506) 622-1061
Moncton ..... (506) 853-7300
Saint-Jean ..... (506) 633-6030
Woodstock ..... (506) 328-8127

Bibliothèques publiques régionales

Bibliothèque régionale de Albert-Westmorland-Kent
(Moncton et les environs) ..... (506) 869-6032

Bibliothèque régionale de Chaleur
(Campbellton/Bathurst et les environs) ..... (506) 759-8551

Bibliothèque régionale du Haut-Saint-Jean
(Edmundston et les environs) ..... (506) 739-7331

Bibliothèque régionale de Saint John
(Saint John et les environs) ..... (506) 648-1191

Bibliothèque régionale de York
(Fredericton/Woodstock/Chatham
et les environs) ..... (506) 453-5380

Centres de santé mentale communautaires

Bathurst ..... (506) 547-2038
Campbellton ..... (506) 789-2440
Caraquet ..... (506) 726-2030
Edmundston ..... (506) 735-2070
Fredericton :
Services aux adultes .. (506) 453-2132
Services à l'enfance
et à la famille ..... (506) 444-5337
Grand-Sault ..... (506) 475-2440
Miramichi ..... (506) 778-6111
Moncton ..... (506) 856-2444
Richibucto ..... (506) 523-7620
Saint-Jean ..... (506) 658-3737

St. Stephen ..... (506) 466-7380
Sussex ..... (506) 432-2090
Woodstock ..... (506) 325-4419

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

	Téléphone	Télécopieur
Bathurst	(506) 547-2145	(506) 547-2741
Sans frais : 1-800-552-5483		
Campbellton	(506) 789-2377	(506) 753-3523
Dieppe	(506) 856-2200	(506) 856-2125
Sans frais : 1-800-561-7162		
Edmundston	(506) 735-2500	(506) 735-1108
Éducation permanente		
Grand-Sault	(506) 473-2980	(506) 473-1468
Miramichi	(506) 778-6000	(506) 778-6001
Moncton	(506) 856-2220	(506) 856-2665
NB College of Craft and Design	(506) 453-2305	(506) 457-7352
Saint John	(506) 658-6600	(506) 696-4493
St. Andrews	(506) 529-8801	(506) 529-4435
Woodstock	(506)325-4400	(506) 328-8426
Éducation permanente		
Fredericton	(506) 453-3641	(506) 453-7944

Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

Bureau de Campbellton ..... Téléphone : (506) 789-2338
C.P. 5001 Télécopieur : (506) 789-2415
157, rue Water, Centre-ville
Pièce 310
Campbellton (N.-B.) E3N 3H5

Bureau de Fredericton ..... Téléphone : (506) 453-2301
C.P. 6000 Télécopieur : (506) 453-2653
751, rue Brunswick
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Bureau de Moncton ..... Téléphone : (506) 856-2320
770, rue Main Télécopieur : (506) 856-2394
Édifice Assomption, 4e étage
C.P. 5001
Moncton (N.-B.) E1C 8R3

Bureau de Saint-Jean ..... Téléphone : (506) 658-2510
C.P. 5001 Télécopieur : (506) 658-3075
8, rue Castle
Saint-Jean (N.-B.) E2L 4Y9

Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick

Bureaux d'évaluation

Région	Téléphone	Télécopieur
Bathurst	(506) 547-2090	(506) 547-2925
Campbellton	(506) 789-2305	(506) 789-2582
Edmundston	(506) 735-2713	(506) 735-2036
Fredericton	(506) 453-3390	(506) 444-5030
Hampton	(506) 832-6060	(506) 832-6008
Miramichi	(506) 627-4028	(506) 627-4029
Moncton	(506) 856-3303	(506) 856-2609
Richibucto	(506) 523-7725	(506) 523-7698
Saint John	(506) 643-6200	(506) 658-2156
St. Stephen	(506) 466-7335	(506) 466-7358
Woodstock	(506) 325-4410	(506) 325-4475

Développement des ressources humaines

Bathurst ..... (506) 547-2000
Campbellton ..... (506) 789-2311
Caraquet ..... (506) 726-2055
Edmundston ..... (506) 735-2000
Fredericton ..... (506) 453-3216
Grand-Sault ..... (506) 473-7745
Kedgwick ..... (506) 284-3424
Minto ..... (506) 327-7000
Miramichi ..... (506) 627-4001
Moncton ..... (506) 856-2414
Neguac ..... (506) 776-3800
Perth-Andover ..... (506) 273-4724
Richibucto ..... (506) 523-7616
Sackville ..... (506) 364-4084
Saint John ..... (506) 658-2450
Shediac ..... (506) 533-3333
Shippagan ..... (506) 336-3025
St. Stephen ..... (506) 466-7500
Sussex ..... (506) 432-2006
Tracadie-Sheila ..... (506) 394-3800
Woodstock ..... (506) 325-4413

Famille et services sociaux communautaires

Bathurst ..... (506) 547-2020
Campbellton ..... (506) 789-2422
Caraquet ..... (506) 726-2000
Chatham ..... (506) 778-6100
Edmundston ..... (506) 735-2010
Fredericton ..... (506) 453-3953
Grand-Sault ..... (506) 473-7757
Kedgwick ..... (506) 284-3411
Miramichi ..... (506) 627-4044
Moncton ..... (506) 856-2400
Neguac ..... (506) 776-3833
Perth-Andover ..... (506) 273-4741
Richibucto ..... (506) 523-7606
Sackville ..... (506) 364-4078
Saint-Jean ..... (506) 658-2734
Shippagan ..... (506) 336-3044
St. Stephen ..... (506) 466-7388
Sussex ..... (506) 432-2004
Tracadie-Sheila ..... (506) 394-3838
Woodstock ..... (506) 325-4412

Fondation du Parkinson du Canada

Groupe de soutien de Fredericton .... Téléphone : (506) 452-0236
a/s Rebecca Dunphy
91, promenade Fairview
Fredericton (N.-B.) E3C 1K3

Groupe de soutien de Moncton
Merton Geddes (Prés.) ..... Téléphone : (506) 383-6860
Annabel Lewis ..... (506) 386-6076
Marthe Blanchet ..... (506) 384-9510
C.P. 7309
Riverview (N.-B.) E1B 4T9

Groupe de soutien de Saint John ..... Téléphone : (506) 634-7489
a/s Syzanne Pye (Prés.)
C.P. 143
Saint John (N.-B.) E2L 3X8

Groupe de soutien de St.Stephen ..... Téléphone : (506)466-5444
a/s Sandi Hanson
R.R. 4, route Hall
St. Stephen (N.-B.) E3L 2Y2

Infirmière ..... Téléphone : (506) 635-1530
a/s IOV (Saint John) Inc.
Centre régional Saint John
66, rue Waterloo
Saint John (N.-B.) E2L 3P4

Infirmières de l'Ordre de Victoria

Bathurst ..... (506) 548-2448
Campbellton ..... (506) 753-4750
Edmundston ..... (506) 739-6318
Fredericton ..... (506) 458-8365
Miramichi ..... (506) 778-9622
Moncton ..... (506) 857-9115
Oromocto ..... (506) 357-8542
Sackville ..... (506) 536-0750
Saint John ..... (506) 635-1530
Woodstock ..... (506) 328-8224

Municipalités, Culture et Habitation

Habitation

Région	Téléphone	Télécopieur
Bathurst	(506) 547-7466	(506) 547-7488
Campbellton	(506) 789-4909	(506) 789-4908
Edmundston	(506) 735-2633	(506) 735-2630
Fredericton	(506) 457-7868	(506) 453-2223
Lamèque	(506) 344-2212	(506) 344-3038
Miramichi	(506) 778-6615	(506) 778-8976
Moncton	(506) 856-3111	(506) 856-3113
Saint John	(506) 658-4640	(506) 658-5171
Woodstock	506) 325-4465	(506) 328-4541

Sports, loisirs et vie active

Région	Téléphone	Télécopieur
Bathurst	(506) 547-7466	(506) 547-7488
Campbellton	(506) 789-4909	(506) 789-4908
Edmundston	(506) 735-2633	(506) 735-2630
Fredericton	(506) 453-2928	(506) 457-4991
Miramichi	(506) 778-6615	(506) 778-8976
Moncton	(506) 856-3111	(506) 856-3113
Saint John	(506) 658-4640	(506) 658-5171
Woodstock	(506) 325-4465	(506) 325-4541

Programme extra-mural du Nouveau-Brunswick

Bureau central ..... Téléphone : (506) 453-2283
C.P. 5100 ..... Télécopieur : (506) 453-2958
3e étage, Édifice Carleton
Fredericton (N.-B.) E3B 5G8

Unités de prestation de services

	Téléphone	Télécopieur
Bathurst	(506) 547-3030	(506) 457-1109
Blanche Bourgeois (Moncton)	(506) 862-4400	(506) 862-4415
Driscoll (Moncton)	(506) 867-6500	(506) 867-6509
Edmundston	(506) 739-2160	(506) 739-2163
Fredericton	(506) 452-5800	(506) 452-5858
Boiestown	(506) 369-2492	(506) 369-2664
Harvey (Harvey Station)	(506) 366-3626	(506) 366-3539
Grand-Sault	(506) 473-7492	(506) 473-7476
Kedgwick	(506) 284-2293	(506) 284-3189
Kennebecasis Valley (Quispamsis)	(506) 848-4600	(506) 848-4620
Miramichi	(506) 623-6350	(506) 623-6370
Blackville	(506) 843-6752	(506) 843-2447
Neguac	(506) 776-8345	(506) 776-5692
Oromocto	(506) 446-3820	(506) 446-9270
Minto	(506) 327-8324	(506) 327-8332
Péninsule acadienne		
Caraquet	(506) 726-2800	(506) 726-2808
Lamèque	(506) 344-3000	(506) 344-3001
Tracadie-Sheila	(506) 394-4100	(506) 394-4117
Restigouche (Dalhousie)	(506) 684-7060	(506) 684-1801
Saint John	(506) 649-2626	(506) 649-2540
St. Stephen	(506) 465-4520	(506) 465-4523
Campobello	(506) 752-4110	(506) 752-4106
Eastern Charlotte (St.George)	(506) 755-4660	(506) 755-4665
Grand Manan	(506) 662-4055	(506) 662-4054
Shediac	(506) 533-2800	(506) 533-2804
Kent (sous-unité)	(506) 743-2000	(506) 743-2001
Sussex	(506) 432-3280	(506) 432-3250
Trantramar (sous-unité) (Sackville)	(506) 364-4400	(506) 364-4405
Woodstock	(506) 325-6838	(506) 325-6862
Perth-Andover (sous-unité)	(506) 273-7222	(506) 273-7220

Santé publique

Bathurst	(506) 547-2062
Boiestown	(506) 369-2450
Campbellton	(506) 789-2266
Caraquet	(506) 726-2025
Chipman	(506) 339-7076
Edmundston	(506) 735-2065
Fredericton	(506) 453-2830
Grand-Sault	(506) 475-2441
Grand Manan	(506) 662-3242
Hampton	(506) 832-6050
Jacquet River	(506) 237-3206
Kedgwick	(506) 284-3422
Miramichi	(506) 778-6102
Moncton	(506) 856-2401
Neguac	(506) 776-3824
Oromocto	(506) 357-4008
Perth-Andover	(506) 273-4715
Plaster Rock	(506) 356-6003
Richibucto	(506) 523-7607
Sackville	(506) 364-4080
Saint John	(506) 658-2454
Shediac	(506) 533-3354
Shippagan	(506) 336-3061
St. George	(506) 755-4022
St. Stephen	(506) 466-7504
Sussex	(506) 432-2003
Tracadie-Sheila	(506) 394-3888
Woodstock	(506) 325-4408

Services de traitement des dépendances

Bathurst	(506) 547-2086
Campbellton	(506) 789-2355
Edmundston	(506) 735-2092
Fredericton	(506) 453-3838
Miramichi	(506) 627-4035
Moncton	(506) 856-2333
Saint-Jean	(506) 658-2525
Tracadie-Sheila	(506) 395-2206

Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick

Groupes de soutien et agents de liaison

Albert	Kit Ogilvie	(506) 882-2671
Bath	Wilma Inman, Sharon Eagan et Grace Stone	(506) 278-6030
Black's Harbour	Debbie Harris	(506) 456-2372
Boiestown	Caroline Swazey	(506) 369-7350
Bouctouche	Robert Cantin	(506) 743-1500
Fredericton	Gloria McIlveen	(506) 459-4280
Grand Manan	Mary Hawkins	(506) 662-8361
ou	Jackie Monroe	(506) 662-3522
Harvey	Gloria Rutherford	(506) 366-5350
ou	Karen Martin	(506) 366-3269
Moncton	Lauriel Richard	(506) 858-8380
Oromocto	Leona Gallant	(506) 462-0994
Plaster Rock	Rich Haddad	(506) 356-1020
Richibouctou	Marie Vautour	(506) 876-2066
Riverglade / Petitcodiac	Carolyn Kierstead	(506) 756-3355
Saint John	Jane Richardson	(506) 634-8722
Shediac	Françoise Corbin-Boucher	(506) 383-4168
Stanley	Jennifer Acheson	(506) 367-7731
Sussex	Jean Price	(506) 433-1909
Saint-Anselme / Dieppe	Cathy Legere	(506) 855-2425
	Renelle Lavoie	(506) 758-3958
St. Stephen / St Andrews	Holly Burridge	(506) 529-3420
Woodstock	Joan McKell	(506) 328-6954
	Marjorie Bunting	(506) 328-6381

Sections

Campbellton/Dalhousie	(506) 753-5000
Fredericton	(506) 459-4280
Miramichi	(506) 773-7093
Moncton	(506) 858-8380
Saint John	(506) 634-8722

Société canadienne de la Croix-Rouge

Bathurst	(506) 548-2824
Campbellton	(506) 759-8521
Edmundston	(506) 739-0050
Fredericton	(506) 458-8445

Grand-Sault ..... (506) 473-5897
Kedgwick ..... (506) 284-2763
Miramichi ..... (506) 622-7774
Moncton ..... (506) 863-2650
Richibucto ..... (506) 523-4470
Sackville ..... (506) 364-8813
Saint John ..... (506) 648-5020
Sussex ..... (506) 433-5886
Tracadie ..... (506) 395-2010
Woodstock ..... (506) 328-8881

Société canadienne de la sclérose en plaques

Groupe d'entraide de Fredericton ..... (506) 457-0602
Kathy Saunders
R.R. 4, route Carlisle
Fredericton (N.-B.) E3B 4X5

Groupe d'entraide de Hartland
Margaret Frenette
C.P. 302
Hartland (N.-B.) E0J 1N0

Groupe d'entraide du Grand Moncton ..... (506) 386-3236
Lorraine Crandall
89, avenue Hiltz
Riverview (N.-B.) E1B 3W7
Groupe d'entraide de Sussex ..... (506) 832-3236
Tanya Henderson
73, ruelle Church
Hampton (N.-B.) E0G 1Z0

Présidents de section

Comté de Kings - Verna Webb ..... (506) 433-1124
Edmundston - Michael Martin ..... (506) 735-3583
Région de Fundy - Elaine Mazerolle .....(M) (506) 672-7042
(B) (506) 635-7550
Grand Moncton - Sylvia Lamrock ..... (506) 386-4535
Restigouche - Doris Ouellette ..... (506) 789-0196

United Ostomy Association

Section de la région de Bathurst ..... Téléphone : (506) 546-6875
a/s Géraldine Grennan
1315, promenade Sunset
Bathurst (N.-B.) E2A 3N8

Section de la région de la côte nord, Campbellton, Dalhousie
a/s Chester Miller..... Téléphone : (506) 684-2386
C.P. 764
Dalhousie (N.-B.) E0K 1B0

Section de la région de Fredericton
a/s Sally DiCarlo ..... Téléphone : (506) 472-1505
442, rue Broad
Fredericton (N.-B.) E3A 5P7

Section de la région du Grand Moncton
a/s Alfred Thebeau ..... Téléphone : (506) 383-9287
RR4 D-455
Moncton (N.-B.) E1C 8J8

Section de la région de Saint John
C.P. 7282, Succursale A ..... Téléphone : (506) 642-4182
Saint John (N.-B.) E2L 3W4 ou (506) 696-3142

Universités

Mount Allison University ..... Téléphone : (506) 364-2275
Sackville (N.-B.) E0A 3C0 Télécopieur : (506) 364-2216

St. Thomas University ..... Téléphone : (506) 452-7700
Fredericton (N.-B.) E3B 5G3 Télécopieur : (506) 450-9615

Université de Moncton ..... Téléphone : (506) 858-4129
Centre universitaire de Moncton Télécopieur : (506) 858-4379
Moncton (N.-B.) E1A 3E9

Université de Moncton ..... Téléphone : (506) 737-5050
Centre universitaire Télécopieur : (506) 739-5373
Saint-Louis-Maillet
Edmundston (N.-B.) E3V 2S8

Université de Moncton ..... Téléphone : (506) 336-3400
Centre universitaire de Shippagan Télécopieur : (506) 336-3434
Shippagan (N.-B.) E0B 2P0

Université du Nouveau-Brunswick .. Téléphone : (506) 453-4646
Campus de Fredericton Télécopieur : (506) 453-3572
C.P. 4400
Fredericton (N.-B.) E3B 5A3

Université du Nouveau-Brunswick .. Téléphone : (506) 648-5523
Campus de Saint John Télécopieur : (506) 648-5528
C.P. 5050
Saint John (N.-B.) E2L 4L5

Index

Accident cérébrovasculaire 46, 48, 54
Aide familiale 28, 70, 71
Aide financière 12, 13, 29, 30, 32, 33, 42, 53, 61
Alcool 9, 16, 26, 39
Allocation au conjoint 34
Allocation au conjoint pour veufs et veuves 35
Alzheimer 41, 59, 79
Ambulance 22, 42, 58
Anciens combattants 32-34
Apoplexie 48
Apprentissage 51, 64
Arthrite 60
Artisanat 47
Association des paraplégiques 42
Association pulmonaire 45
Assurance-maladie 20
Aveugles (cécité) 12, 44, 49, 56

Bibliothèques 47, 51, 72
Bibliothèque mobile 47
Bureau pour la famille et Services de prévention 21

Campagne nationale de marche 18, 49
Cancer 60
Cécité (aveugles) 44
Centres / organismes pour personnes âgées 48, 51, 64-67, 68
Centre de soins de jour pour adultes 68
Cercles et organismes à l'intention des personnes âgées 68
Certificats de décès 27
Certificats de mariage 27
Certificats de naissance 27
Changement de nom 27
Chasse 11, 19
Chauffage domiciliaire 17
Chimo 69
Colite 52
Collège communautaire 13, 73
Conduite automobile 15, 50, 52

Conseil de sécurité 50
Construction domiciliaire 15, 19
Counselling 26, 28, 42, 44, 45, 54, 56, 70
Coûts de location 19, 24
Crohn (maladie de) 52
Croix Bleue 58
Croix-Rouge 24, 61, 79

Dépression 21, 60
Diabète 21, 42, 58
Droits de la personne 14, 73

Échec au crime 55
Éducation 25, 26, 34, 43-46, 53, 56, 58-60, 62, 66, 73
ELDERHOSTEL 51
Énergie 16, 19, 30, 50
Enquêtes 27
Entreprise 12, 71
Équipement de réadaptation 49

Famille et services sociaux communautaires 26, 27, 29, 68, 70, 75
Fédération des citoyens aînés 51, 55
Femmes (sujets d'intérêt) 8, 25, 66
Fondation des maladies du coeur .. 53
Fondation du rein 53
Foyers de soins 22-23, 28

Gendarmerie royale du Canada 55
Gérontologie 44, 65
Gouvernement fédéral 7, 15, 17, 31
Gouvernement provincial 7, 14, 16
Groupes de soutien 68, 79

Habitation 15, 19, 76
Handicap (personnes souffrant de) 9, 12-15, 27, 45-46, 49, 56, 61-62
  Logement 15
  Pensions 9, 16, 32-33, 36-38
  Transport 22, 33, 43, 61, 70
Hémophilie 62
Hôpitaux 16, 22
Horizons 52, 55

Hypertension artérielle (séances de dépistage) 56

Impôt foncier 10
Impôt sur le revenu 16, 39
Infirmières de l'Ordre de Victoria ... 55-56, 76
Information touristique 11
Inspections d'hygiène publique 27
Intervention en situation de crise... 43, 71

Jeu 69
Journaux 47
Juridiques (services) 9, 33, 58

Légion royale canadienne 57
Lettres de félicitations 8
Lignes secours 69
Livres parlés 47, 56
Loisirs 18, 27, 43, 68, 76
Lupus 57

Maisons de transition 25
Mauvais traitements 21, 27, 66
Medic Alert 57
Médicaments 18, 21, 23-24, 50, 57, 61
Médicaments sur ordonnance 23-24, 58
Messages de félicitations 8
Modifications domiciliaires 19, 33, 43

Ordonnance 23, 24, 59
Ostomie (stomie) 64
Oxygène 24, 58

Paralysie cérébrale 45, 54
Parkinson 54, 75
Pêche 11, 20
Pensions 9, 14, 16, 32-34, 36-38
Prestations spéciales 12
Programme d'aide provisoire 13
Programme d'assistance transitoire 13
Programme de prestations prolongées 13
Programme de santé pour personnes âgées 18, 20-21, 25, 28, 31, 33, 58

Programmes d'acquisition de compétences 50
Programme extra-mural 24, 26-27, 29
Protection des adultes 27
Promotion de la santé 25, 42-43, 45

Rabais 52, 65, 71
Recherche 9, 42-46, 52-54, 60, 63, 64-67
Réconfort téléphonique 61
Régime de pensions du Canada 36-38
Relève (services de) 28, 33, 68
Renseignements 7
Renseignements touristiques 11
Repas à domicile 28, 33, 70
Réparations domiciliaires 19

Santé Canada 7, 32
Santé mentale 22, 29, 43, 72
Santé publique 25, 27, 78
Sclérose en plaques 62, 80
Sécurité du revenu 34
Sécurité de la vieillesse 34-36
Services de bénévolat 70
Services de dépannage (personne à tout faire) 61
Services de relève 33, 68
Services juridiques 9, 33
Services résidentiels 25
Services sociaux d'urgence 7
Situation de la femme 8-9
Soins de longue durée 26, 28-29, 33
Soins de relève 28
Soins de santé à domicile 26, 70-71
Soins des pieds 56, 58
Sports 18, 76
Statistiques de l'état civil 27
Stomie (ostomie) 64
Stress 18, 43, 54
Suicide 44, 69
Supplément de revenu garanti 17, 23, 35
Surdité 44
Systèmes d'intervention d'urgence 71

Taxes 14
de vente 15
Télé-soins 69
Toxicomanie 25, 78
Transport 22, 29, 33, 43, 61,70
Traumatismes crâniens 46

Universités 16, 37, 51, 63, 64-67, 81
Urgences (services sociaux) 7
Urgences (systèmes d'intervention) 71

Véhicules 10-11, 15, 29, 39
Vie active 18, 76
Visites amicales 61
Voyages 11, 20, 38, 47, 50, 52, 67, 71